

# Rapport général de la 69<sup>e</sup> session du Conseil permanent de la Francophonie

Paris, le 22 septembre 2008





## SOMMAIRE

---

|   |    |
|---|----|
| Ordre du jour et ordonnancement des travaux   | 5  |
| Compte rendu des travaux  | 7  |
| Relevé des décisions  | 27 |
| Annexes :   |    |
| 1. Intervention de l'Administrateur de l'OIF sur les questions administratives et de coopération  | 31 |
| 2. Relevé des conclusions de la 4 <sup>e</sup> session conjointe de la Commission administrative et financière et de la Commission de coopération et de programmation | 35 |
| 3. Relevé des recommandations de la 11 <sup>e</sup> réunion de la Commission administrative et financière   | 37 |
| Liste des participants  | 39 |



---

## ORDRE DU JOUR ET ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX

---

**Lundi, 22 septembre 2008**

- **9h30** Ouverture des travaux
- **12h45** Suspension des travaux
- **13h** Déjeuner
- **15h** Reprise des travaux
- **18h15** Fin des travaux

### **9h30-9h35**

#### **1. Ouverture des travaux par le Secrétaire général de la Francophonie**

- 1.1. Approbation du projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux
- 1.2. Adoption des projets de rapport de la 67<sup>e</sup> session du CPF (Paris, le 9 juillet 2008) et de la 68<sup>e</sup> session extraordinaire (Paris, le 26 août 2008)

### **9h35-10h00**

#### **2. Questions politiques**

- 2.1. Intervention du Secrétaire général de la Francophonie sur l'action politique de l'OIF et l'état des pratiques de la démocratie, des droits et libertés
- 2.2. Débats

### **10h00-12h45**

#### **3. Préparation du Sommet de Québec**

- 3.1. Demandes d'adhésion ou de modification de statut (huis clos) : *cette séance se tient à huis clos avec les représentants des États et gouvernements membres de plein droit, conformément aux dispositions des statuts et modalités d'adhésion.*
  - Intervention du Secrétaire général de la Francophonie
  - Rapport de la présidence du Comité *ad hoc*
  - Débat et décision
- 3.2. Projet de déclaration de Québec (séance plénière)
  - Intervention du Secrétaire général de la Francophonie
  - Rapport de la présidence du Comité *ad hoc*
  - Examen du projet de déclaration de Québec : débat et décision
- 3.3. Projets de résolutions destinés à la CMF et au Sommet (séance plénière)
  - Intervention du Secrétaire général de la Francophonie
  - Rapport de la présidence du Comité *ad hoc*
  - Examen des projets de résolutions : débat et décision

**12h45** : Suspension des travaux

**13h00-14h30** : Déjeuner offert par le Secrétaire général de la Francophonie

**15h00** : Reprise des travaux

**15h00-16h00** : Préparation du Sommet de Québec (suite en séance plénière)

- 3.4. Projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux de la CMF et du Sommet
- Intervention du Secrétaire général de la Francophonie
  - Présentation des projets par la présidence du Comité *ad hoc*
  - Examen des projets : débat et décision

**16h00-17h15**

**4. Questions de coopération et questions administratives et financières**

- Intervention du Secrétaire général de la Francophonie
- Rapport de l'Administrateur de l'OIF
- Débat et décision

**17h15-17h25**

**5. Questions diverses**

**17h25-17h45**

**6. Adoption du relevé des décisions du CPF**

---

## COMPTE RENDU DES TRAVAUX

---

Le Conseil permanent de la Francophonie a tenu sa 69<sup>e</sup> session le 22 septembre 2008, à Paris, sous la présidence de S.E. M. Abdou Diouf, secrétaire général de la Francophonie.

### **1. Ouverture des travaux par le Secrétaire général de la Francophonie**

Le secrétaire général accueille les participants et souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants personnels. Il rappelle que la présente session est essentiellement consacrée à la préparation du Sommet de Québec. Toutefois, avant d'ouvrir les travaux, il souhaite souligner l'événement dramatique subi par Haïti, frappé de plein fouet par le passage de trois ouragans successifs au moment même où on commençait à entrevoir une solution à la crise politique de ce pays. Il offre ses condoléances et celles de la Francophonie tout entière aux familles des victimes, et exprime au peuple haïtien la solidarité et le soutien de l'Organisation dont témoigne une modeste contribution financière destinée à répondre aux besoins de première nécessité et en fournitures scolaires. Il en appelle à la solidarité des États et gouvernements membres pour qu'ils posent des gestes concrets envers ce pays et signale avoir reçu une lettre de la représentante personnelle du Premier ministre de la Dominique qui lui demande de bien vouloir excuser son absence et annoncer au Conseil que les gouvernements de la Caraïbe de l'Est ont décidé d'une contribution en faveur d'Haïti à hauteur de 500 000 \$. Le secrétaire général annonce ensuite le lancement officiel par le Premier ministre libanais et l'administrateur de l'OIF des Jeux de Beyrouth, également placés sous le signe de la solidarité et qui se tiendront du 27 septembre au 6 octobre 2009. Enfin, il évoque la tenue, lors des Jeux olympiques de Pékin, d'un événement francophone où il a accueilli plus de cinq cents personnalités issues des mondes politique et sportif et qui a bénéficié d'une bonne couverture médiatique. Se réjouissant que plusieurs paris relatifs à la visibilité de la Francophonie et à l'usage de la langue française pendant les olympiades aient été gagnés à Pékin, il souligne que les engagements souscrits dans la convention établie entre l'OIF et les organisateurs ont été largement respectés : signalétique et documents en français, cérémonies d'ouverture et de clôture traduites en français, et recrutement conjoint de traducteurs représentatifs de la diversité culturelle francophone.

#### **1.1. Approbation du projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux**

Le Conseil adopte le projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux sans modification.

#### **1.2. Adoption des projets de rapport de la 67<sup>e</sup> session du CPF (Paris, 9 juillet 2008) et de la 68<sup>e</sup> session extraordinaire (Paris, 26 août 2008)**

Le secrétaire général invite les délégations qui souhaiteraient apporter des amendements aux projets de rapport de la 67<sup>e</sup> session du CPF et de sa 68<sup>e</sup> session extraordinaire, tenues respectivement les 9 juillet et 26 août derniers, à les transmettre, rédigés, au secrétariat. Sous réserve d'intégration de ces éventuels amendements, les rapports sont adoptés.

### **2. Questions politiques**

#### **2.1. Intervention du Secrétaire général sur l'action politique de l'OIF et l'état des pratiques de la démocratie, des droits et libertés**

Se livrant à une brève intervention sur l'action politique de l'OIF, le secrétaire général évoque tout d'abord la situation de la Mauritanie, à l'issue d'une transition exemplaire soutenue par

la Francophonie ayant permis la mise en place de tous les outils politiques et institutionnels d'une démocratie moderne et apaisée.

Pour le secrétaire général, la Francophonie ne peut accepter que le coup d'État perpétré par une junte militaire le 6 août dernier remette en cause ces avancées, parachevées par la tenue d'élections législatives et présidentielles reconnues comme libres et démocratiques, car toute crise politique, si grave soit-elle, doit pouvoir trouver une solution par le dialogue au sein des institutions de l'État de droit. Il rappelle que la Francophonie a condamné énergiquement cet acte et, au terme de la session extraordinaire du Conseil du 26 août, a décidé de suspendre la Mauritanie de l'Organisation, demandé le plein respect des libertés fondamentales, la libération immédiate du président élu et exigé le rétablissement de l'ordre constitutionnel issu des élections et du fonctionnement régulier des institutions. La communauté internationale est allée dans le même sens et l'OIF, qui entend conjuguer ses efforts avec ceux de ses partenaires internationaux pour favoriser une issue à cette crise, a pris part, avec la présidence du Conseil de l'Union européenne, la Commission européenne et l'Union africaine, à une réunion de concertation organisée à Paris le 14 septembre dernier. Cette concertation, dans le prolongement de celle tenue début septembre à Addis-Abeba entre l'Union africaine, l'ONU et la Ligue des États arabes, a permis aux parties de souligner leur convergence de vues sur les trois points suivants :

- nécessité d'une remise en liberté immédiate du Président Abdallahi et d'un retour au fonctionnement régulier des institutions ;
- nécessité de travailler dans ce cadre à une sortie de crise avec l'accord des différentes parties mauritaniennes ;
- disponibilité de l'Union africaine, de l'Union européenne et de l'OIF à accompagner les efforts de la Mauritanie en ce sens.

Conformément à la résolution adoptée par le Conseil permanent le 26 août dernier, le secrétaire général continuera de suivre de près l'évolution de la situation dans ce pays.

Il évoque ensuite la situation au Tchad qui, depuis la réunion du Conseil de juillet dernier, a été marquée par la remise au Président Idriss Deby du rapport de la commission d'enquête sur les événements de janvier-février 2008, rendu public le 3 septembre dernier. Il rappelle que l'OIF a appuyé les travaux de cette commission en mettant à sa disposition un expert de haut niveau, qui a œuvré aux côtés des experts désignés par l'Union européenne et la France. Tout en se félicitant de l'aboutissement des travaux de cette commission d'enquête qu'ils avaient demandée, ces observateurs ont néanmoins tenu à souligner que la manifestation de la vérité n'a pu être faite sur certaines affaires, en particulier sur le cas emblématique de la disparition de l'opposant Mahamet Saleh. À cet égard, le secrétaire général apprécie les engagements pris par les autorités tchadiennes pour donner suite aux recommandations de la commission, qu'il s'agisse des investigations complémentaires requises ou du suivi judiciaire approprié. Il indique par ailleurs que, dans le souci de donner corps aux décisions prises à l'issue de la réunion du comité *ad hoc* consultatif restreint de février dernier, son envoyé spécial au Tchad, au lendemain de sa mission à N'Djamena pour poursuivre les contacts avec le bureau du comité de suivi de l'Accord du 13 août 2007, s'est rendu à Stockholm où il a pris part à la retraite des partenaires internationaux impliqués dans la situation au Tchad tenue les 7 et 8 août derniers.

Le secrétaire général fait ensuite état de la stabilisation progressive de la situation politique aux Comores depuis l'élection présidentielle du 29 juin dernier, où il avait dépêché une mission d'information et de contacts. Il informe le Conseil de la demande du Président Sambi d'un appui au projet de conférence inter-comorienne appelée à poser les termes d'un fonctionnement amélioré des institutions et signale qu'il a rappelé au président l'attachement de l'OIF aux principes des accords de Fomboni, qui doivent rester la référence de ce nouveau dialogue. Enfin, il évoque la situation en Géorgie, sur laquelle il s'est exprimé dans



un communiqué diffusé le 4 septembre. Il réitère la solidarité et le soutien de la Francophonie aux initiatives visant un règlement pacifique du conflit, fondé sur le respect de l'intégralité territoriale et de la souveraineté de la Géorgie, ce qui implique la poursuite des efforts pour la mise en œuvre intégrale de l'accord en six points adopté le 12 août 2008 grâce à la médiation européenne.

## 2.2. Débats

L'ensemble des intervenants a félicité le secrétaire général pour la qualité de son rapport et pour son action à l'égard des crises dans l'espace francophone, en particulier sa réaction ferme et rapide à la suite du coup d'État survenu en Mauritanie, qui dénote son attachement aux principes de la Déclaration de Bamako, et la convocation d'une session extraordinaire du Conseil. Ils l'ont encouragé dans la poursuite de ces initiatives. Plusieurs intervenants ont par ailleurs marqué leur appréciation pour les résultats remarquables de l'initiative visant à assurer à la langue française la place qui lui revient aux Jeux olympiques de Pékin.

Le représentant du Burkina Faso assure le secrétaire général que le Président Compaoré reste très sensible à son appui dans l'application des accords de Ouagadougou relatifs à la situation en Côte d'Ivoire. Il remercie l'OIF pour son appui et sa participation active au Forum « Médias et développement », tenu à Ouagadougou du 11 au 13 septembre 2008 sous l'égide de l'Union européenne et de l'Union africaine, qui ouvre des perspectives intéressantes de développement des médias et d'approfondissement de la liberté de la presse en Afrique.

Le représentant du Liban se réjouit du soutien au bureau régional que constitue la visite du recteur de l'AUF à Beyrouth la semaine dernière et des conclusions optimistes sur la langue française tirées par l'envoyée spéciale du secrétaire général à l'occasion de sa récente visite au Liban. Il souligne le rôle de l'OIF dans la résolution des conflits dans les pays francophones, membres ou observateurs, que l'ONU et les organisations régionales impliquées risquent de ne pas être à même de lever.

Le représentant de la Grèce se félicite de toutes les actions menées par le secrétaire général qui affirment la dimension politique de la Francophonie et contribuent à la rendre plus visible sur la scène internationale. Il salue la perspective de réunions permanentes entre l'OIF et l'Union européenne.

Le représentant de la France souligne l'action appréciée de l'OIF au Tchad et partage les conclusions du secrétaire général. Il se réjouit de la reprise du dialogue national au Liban à la suite de l'initiative du nouveau président. Il se félicite que l'OIF ait su intensifier ses relations avec l'ONU et les organisations régionales compétentes pour une plus grande efficacité. La présence du secrétaire général de l'ONU au Sommet de Québec, à l'invitation du Président Diouf, est à ses yeux une marque de reconnaissance de l'action menée par la Francophonie.

Le représentant de la Côte d'Ivoire annonce que les inquiétudes survenues au plan technique quant à la tenue de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire le 30 novembre 2008 ont été levées ; le Président Laurent Gbagbo a lancé officiellement les opérations le 15 septembre, et le facilitateur et la commission indépendante sont mobilisés. Il affirme que si toutefois cette date devait être remise en cause, une nouvelle date serait fixée d'un commun accord.

Le représentant du Canada exprime le souhait que l'ordre constitutionnel soit rétabli dans les meilleurs délais en Mauritanie et que ce pays ami puisse retrouver sa place dans l'Organisation. Se référant au succès de l'Événement francophone à Pékin, il assure le Conseil que le Canada, qui accueillera les Jeux olympiques d'hiver en 2010 à Vancouver, a pris des engagements pour y assurer à la langue française toute sa place, ce qui va de soi dans un pays officiellement bilingue. Il rappelle que le Canada est candidat à un siège non permanent au Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2011-2012 et sollicite la confiance de la

Francophonie en sa faveur. Enfin, il formule le vœu que le Sommet de Québec qui s'ouvrira dans un mois soit l'occasion pour les chefs d'État et de gouvernement d'évoquer les questions politiques qui leur tiennent à cœur, de mesurer les avancées enregistrées dans l'espace francophone et de prendre des engagements forts.

Le représentant de la Suisse, qui suit de très près l'évolution de la situation politique au Tchad, prend acte avec intérêt de la publication du rapport de la commission d'enquête sur les événements survenus fin janvier-début février 2008 dans ce pays. Considérant que les travaux de la commission constituent une première base de recherche de la vérité et de la justice, il remercie les autorités tchadiennes pour les efforts entrepris. Il assure l'OIF du soutien de la Suisse en faveur de la paix au Tchad et attend de connaître les résultats de la mission d'expertise annoncée à N'Djamena pour préciser avec les interlocuteurs tchadiens les modalités d'une possible action de la part de la Francophonie.

Ayant présenté les excuses de la représentante personnelle, empêchée, la déléguée de la Bulgarie apprécie à son tour la visibilité accrue de l'OIF au sein des organisations internationales ainsi que le dialogue renforcé avec les autres organisations dont elle encourage la poursuite. À ses yeux, le succès rencontré à Pékin fait la preuve que l'Organisation sait atteindre des résultats lorsqu'elle travaille sur des objectifs ciblés.

Le représentant du Cameroun apprécie le travail des différents comités mis en place pour préparer le Sommet de Québec. Il salue les efforts des co-hôtes pour qu'y soient débattus des enjeux économiques reflétant les priorités des pays du Sud. En effet, à l'heure de la crise alimentaire, de la multiplication des foyers de tension et des changements climatiques, il est rassurant de savoir que ces préoccupations seront l'objet d'une attention particulière. Dans le domaine de la consolidation de la paix, le Cameroun salue les efforts de l'OIF, en concertation avec l'ONU et les autres partenaires multilatéraux, en direction des pays d'Afrique centrale en proie aux conflits. Il souligne que cette région est le théâtre d'une crise humanitaire sans précédent due à l'insécurité qui règne au Darfour. Il renouvelle la demande de soutien à la candidature du candidat camerounais, Maurice Kamto, au poste de juge à la Cour internationale de La Haye. Enfin, il annonce la rétrocession officielle de la zone de Bakassi à l'État du Cameroun intervenue le 15 août dernier. Il remercie le secrétaire général, la France et tous les pays amis ayant soutenu le Cameroun dans la voie du droit pour régler ce conflit territorial qui l'avait opposé au Nigeria.

La représentante d'Haïti remercie le secrétaire général pour ses propos à l'endroit de la population haïtienne, durement touchée par trois ouragans successifs qui ont entraîné des dégâts matériels et des pertes humaines considérables ; le gouvernement haïtien est sensible à la solidarité manifestée et la population sinistrée sera informée des condoléances de l'OIF. Elle remercie également l'Organisation régionale des pays de la Caraïbe ainsi que tous les pays qui ont porté secours à Haïti. Elle souligne l'importance que son pays accorde aux opérations indispensables d'accompagnement de sortie de crise et de transition, et plaide pour que l'OIF continue de s'investir dans le suivi des accords politiques, notamment en Côte d'Ivoire, en Centrafrique et au Tchad, ainsi qu'aux Comores, où les activités d'accompagnement laissent entrevoir l'instauration d'un environnement apaisé. En ce qui concerne Haïti, elle informe le Conseil que, près de trois ans après les élections, les institutions recommencent à fonctionner et se renforcent progressivement. Cependant, les contrecoups de la crise alimentaire, de la crise pétrolière et des récentes catastrophes naturelles ralentissent le processus. Enfin, tirant les leçons de la situation en Mauritanie, la représentante estime qu'il conviendrait de prendre davantage en considération le caractère récurrent de certaines crises pour en déterminer les causes et prévenir le retour à l'instabilité politique et à la violence car, selon l'ONU, la moitié des pays qui sortent d'un conflit y retombent dans les cinq années qui suivent. Elle termine sur une note d'espoir quant à la capacité de l'OIF de continuer de s'investir dans ce sens.

Le représentant de la Guinée félicite le secrétaire général pour ses efforts inlassables en faveur de la démocratie, des droits de l'Homme et de la solidarité. Il réitère la solidarité de la Guinée avec Haïti, en soulignant les liens étroits qui unissent les deux pays du point de vue humain. Enfin, il saisit l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'Administrateur Clément Duhaime pour lui souhaiter une bonne santé en vue de l'accomplissement de son exaltante mission.

Le représentant de Chypre se félicite de la solidarité avec la Géorgie, en insistant sur le respect de son intégrité territoriale. Il rappelle que, de la même façon, la Turquie a porté atteinte à l'intégrité territoriale de Chypre et continue à occuper une grande partie de son territoire depuis 34 ans.

En réitérant la solidarité de son gouvernement avec Haïti, le représentant du Canada-Québec indique que ses autorités suivent de très près la situation et sont en lien constant avec le gouvernement de Port-au-Prince pour évaluer l'aide que le Québec pourrait apporter. Parmi les nombreux événements qui se sont tenus récemment dans la ville de Québec, à l'occasion du 400<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation, il signale le congrès mondial de la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), où les discussions ont montré à quel point la quête de l'identité francophone passe par une reconnaissance de la diversité culturelle et linguistique, ainsi que la tenue récente d'une rencontre internationale sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'espace francophone, qui a réuni quelque 125 participants de pays du Nord comme du Sud. Il annonce par ailleurs le lancement officiel, le 8 septembre, du réseau international francophone de formation policière Francopol.

Le représentant de la République centrafricaine souligne qu'en sa qualité de président de la CEMAC, son pays est très sensible à ce qui se passe dans les pays frères, notamment au Tchad et au Soudan, et tout particulièrement à la situation toujours préoccupante du Darfour. Concernant le dialogue politique inclusif centrafricain, il signale le problème que constitue la présence au sein du comité de suivi de partis politiques qui étaient parties prenantes avec les rebelles, tout en se félicitant que l'OIF suive avec intérêt ce processus présidé par le Président Omar Bongo. Il apprécie l'appui constant de la Francophonie dans la recherche de solutions pour une paix durable dans la région.

Après avoir fait part des regrets de la représentante personnelle, absente pour cause de maladie, la déléguée du Sénégal se joint aux félicitations adressées au secrétaire général, en se réjouissant du respect de la langue française comme langue olympique obtenu grâce à son action militante.

Au nom du chef de l'État, le représentant du Togo se réjouit de la visite du secrétaire général à Lomé, qui est une façon de signer le retour du Togo au sein de l'espace francophone. Il remercie l'OIF pour son appui constant aux travaux de la Commission *Vérité et réconciliation* dont les travaux avancent avec un certain élan. Dans ce cadre, le président togolais souhaite que le soutien de l'OIF puisse prendre plus d'ampleur, notamment par un appui à la formation des journalistes et un appui logistique aux médias publics et privés. Le Togo se prépare pour les travaux du prochain Sommet de Québec et fera des propositions concrètes pour le rayonnement de l'idéal francophone.

Conscient que les problèmes de son pays sont une réelle préoccupation des partenaires internationaux, le représentant du Tchad saisit cette occasion pour transmettre à l'OIF et à la France les remerciements du peuple tchadien. Les autorités tchadiennes continuent à œuvrer pour la démocratisation de la vie politique et le retour d'une paix rapide et durable dans le cadre des accords du 13 août et du 25 octobre 2007, avec l'entrée des principaux opposants politiques et militaires dans le gouvernement. Évoquant les accords de paix signés à Dakar le 13 mars 2008 entre le Soudan et son pays, il souligne que la crise du Darfour influe négativement sur l'évolution de la situation et déplore qu'en l'absence de volonté politique ferme et soutenue de toutes les parties concernées, on ne constate aucune

réelle avancée sur le terrain. S'agissant de la suite du rapport de la commission d'enquête, les conclusions du comité interministériel sont attendues. Enfin, le représentant souligne que la principale préoccupation du Président Idriss Deby est le sort des milliers de réfugiés du Darfour et qu'il compte sur l'aide de tous pour résoudre le problème des oubliés du Darfour.

La représentante de la République démocratique du Congo exprime ses vives inquiétudes devant l'interventionnisme du Rwanda dans l'est de son pays, en soulignant que cette ingérence saborde les efforts pour parvenir à une solution juste et apaisée. Elle relève que la communauté internationale connaît l'investissement consenti par son pays pour la réussite de la Conférence de Goma et l'aboutissement à un accord durable, et conclut en exprimant le souhait que l'OIF continue à appuyer l'action de la Monuc et à peser sur le Rwanda pour qu'il laisse se poursuivre le processus engagé.

Le délégué du Burundi présente les excuses du représentant personnel, empêché. Il exprime le souhait que l'OIF apporte une attention particulière à la recrudescence des hostilités à l'est de la République démocratique du Congo, en soulignant que cette crise est susceptible de s'étendre aux pays de la sous-région des Grands lacs. À la lecture du rapport du secrétaire général, il souhaite apporter une précision sur les rapports entre le gouvernement du Burundi et les mouvements rebelles concernant l'application des accords de cessez-le-feu signés en septembre 2006 : en effet, une évolution positive se dessine avec la création d'une commission chargée d'étudier le processus du désarmement-démobilisation-réintégration des combattants du FNL, la série de rencontres en août 2008 entre le président et le leader du mouvement Palipehutu-FNL ayant abouti à la Déclaration de Ngozi et la mise sur pied d'une commission chargée d'étudier les questions relatives aux prisonniers politiques.

### **3. Préparation du Sommet de Québec**

#### **3.1. Demandes d'adhésion ou de modification de statut (huis clos)**

Le secrétaire général rappelle que la précédente réunion du CPF, le 9 juillet dernier, avait demandé au comité *ad hoc* sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut de recueillir des informations complémentaires sur les candidatures de l'Arménie, de la Lettonie et de la Thaïlande afin d'éclairer la décision des instances à Québec.

Le président du comité *ad hoc*, l'Ambassadeur Jacques Bilodeau, représentant personnel du Premier ministre du Canada au CPF, indique qu'à la suite des informations complémentaires sollicitées et obtenues par la présidence, le comité a tenu une sixième réunion, le 16 septembre 2008, pour examiner les candidatures à la lumière de ces nouveaux éléments. Sur cette base, il a formulé des avis favorables sur les demandes de ces trois pays. Si le CPF confirme ces recommandations, les co-hôtes transmettront des invitations au Sommet de Québec à la Lettonie et à la Thaïlande, l'Arménie étant déjà conviée en sa qualité de membre observateur. Par ailleurs, M. Bilodeau rappelle que le comité s'est penché sur les critères d'adhésion, conformément au mandat reçu en ce sens de la part du Sommet de Bucarest. Un tableau d'indicateurs a ainsi été élaboré, visant non pas à amender mais à préciser les critères en vigueur et adoptés à Beyrouth. Enfin, le comité *ad hoc*, qui a engagé une réflexion sur les relations de l'OIF avec les membres observateurs et les invités spéciaux, sollicite du CPF le mandat de poursuivre cette réflexion.

La représentante du Sénégal apporte un appui particulier à la demande de la Lettonie et soutient pleinement les recommandations du comité *ad hoc*.

Après avoir exprimé son appui aux trois demandes déposées, le représentant du Canada-Québec tient à rappeler que les critères d'adhésion en vigueur sont pertinents et qu'ils doivent s'appuyer sur une volonté politique ferme de les appliquer pleinement.

Le représentant de la Roumanie appuie toutes ces demandes, en marquant un intérêt particulier pour celle de la Lettonie dont l'adhésion porterait à quinze le nombre des pays francophones membres de l'Union européenne.

La déléguée de la Bulgarie apporte son appui aux trois candidatures.

Le représentant de la France se réjouit de la perspective de l'arrivée de deux nouveaux membres et du renforcement à venir du statut de l'Arménie. Il fait entièrement sienne la réflexion du Canada-Québec sur l'importance et le respect des critères.

Le représentant de la Grèce marque son appui à ces candidatures, en particulier à celle de l'Arménie.

En approuvant ces recommandations, le représentant du Congo tient à rappeler que le Vade-mecum relatif à l'usage du français dans les organisations internationales adopté à Bucarest constitue une boussole pour la Francophonie dans le domaine de la langue française qu'il convient de mettre en œuvre pleinement. Il estime que l'arrivée de nouveaux membres n'est pas destinée à grossir tel ou tel groupe, mais par-dessus les continents, à renforcer la Francophonie.

En soulignant que l'élargissement ne doit pas être une dilution, le secrétaire général observe avec regret que l'utilisation de la langue française est en baisse malgré le fait que les pays membres de l'OIF soient désormais majoritaires dans l'Union européenne. Il réitère l'appel lancé pour que les États et gouvernements mettent réellement en œuvre le vade-mecum.

Le représentant du Canada partage ces préoccupations face aux risques de dilution de la Francophonie.

Au terme de ces échanges, le Conseil entérine les recommandations formulées par le comité *ad hoc* sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut présentées par la République d'Arménie, la Lettonie et la Thaïlande. En conséquence, il émet un avis favorable :

- à la demande de passage de l'Arménie, actuellement pays observateur, au statut de membre associé ;
- à la demande d'adhésion de la Lettonie, en qualité de membre observateur ;
- à la demande de la Thaïlande, en qualité de membre observateur.

### **3.2. Projet de déclaration de Québec (séance plénière)**

Le secrétaire général invite les co-hôtes du Sommet à présenter l'état d'avancement des travaux du comité *ad hoc* de rédaction de la Déclaration du Sommet de Québec, à la suite du dépôt, le 27 juillet dernier, de l'avant-projet de déclaration, qui a fait depuis lors l'objet de nombreuses séances de travail.

En sa qualité de président du comité *ad hoc*, l'Ambassadeur Bilodeau indique qu'à la suite de la diffusion de ce document de base, huit réunions se sont tenues depuis le 26 août dernier pour examiner ce texte paragraphe par paragraphe, dans le cadre d'un travail à la fois exemplaire, minutieux et assidu. Les nombreuses contributions formulées ont permis d'enrichir ce texte, qui reste à la fois court et lisible, et qui inclut des engagements forts de la part des chefs d'État et de gouvernement.

Prenant à son tour la parole, le vice-président du comité, M. Wilfrid-Guy Licari, représentant personnel du Premier ministre du Québec au CPF, salue aussi le travail réalisé ainsi que le texte concis et largement consensuel auquel le comité est parvenu. Il souligne que la suite des travaux portera sur quelques points non encore aboutis, à savoir :

- deux paragraphes qui demandent à être reformulés pour être plus lisibles dans les chapitres portant respectivement sur la crise alimentaire et sur l'environnement ;
- le dernier paragraphe sur l'environnement, qui demeure en attente de confirmation ;
- le chapitre sur les situations de crise, qui reste ouvert en vue d'une finalisation à la CMF ;
- enfin, deux éléments n'ont pas fait l'objet de consensus : la référence à un service éducatif équitable, d'une part, et le passage sur la liberté de la presse, d'autre part.

Il espère que la présente session du CPF permettra de confirmer ce large consensus.

L'Ambassadeur Bilodeau sollicite de la part du CPF la tenue d'une réunion supplémentaire du comité *ad hoc* pour finaliser le projet de déclaration.

En sa qualité de président de la commission politique, le représentant de la Roumanie salue à son tour le travail réalisé par le comité *ad hoc*, en précisant que la commission l'a validé.

Le représentant de la Communauté française de Belgique insiste pour que le Sommet mette en avant aussi des valeurs telles que l'émancipation, la diversité, l'altérité, l'universalité, etc. et que les actions de solidarité concrétisent ces valeurs. La qualité de l'éducation relevant de ces deux ordres, il propose d'éviter l'impression donnée que la Francophonie ne considère pas de la même manière l'enseignement public et l'enseignement privé. C'est pourquoi il propose l'amendement suivant à l'enjeu sur la langue française : « *renforcer la place de la langue française dans nos systèmes éducatifs tout en développant un enseignement de qualité, aux niveaux tant public que privé.* »

Le représentant de la Côte d'Ivoire salue le travail ayant abouti au projet de déclaration, en soulignant la difficulté de l'exercice qui consistait à rédiger un texte à la fois concis et complet. S'agissant de l'enjeu relatif à la paix, la gouvernance démocratique et l'État de droit, il pense que la rédaction du troisième paragraphe ne met pas suffisamment l'accent sur les dynamiques internes dans les processus de paix. C'est pourquoi il propose un paragraphe supplémentaire qui pourrait être libellé ainsi : « *soutenir les dynamiques internes de paix quand celles-ci s'appuient sur l'État de droit, la démocratie et le respect des droits de l'Homme.* » S'agissant du paragraphe consacré au processus de paix en Côte d'Ivoire, il propose que l'on remplace « *pour asseoir le processus de paix* » par « *dans le processus de paix* », pour faire ressortir le fait que le processus de consolidation de la paix est d'ores et déjà en cours.

Le représentant du Gabon s'interroge tout d'abord sur la méthodologie, en faisant observer que les travaux de la réunion supplémentaire du comité *ad hoc* envisagée, devront être validés avant d'être transmis aux ministres ; aussi suggère-t-il de tenir une réunion du CPF à la veille de la CMF. S'agissant du contenu du texte, il juge l'équilibre entre les différents enjeux inégal. Il s'interroge en particulier sur le fait d'inclure un paragraphe sur les situations de crise et d'aborder la crise alimentaire dans l'enjeu « Paix, gouvernance démocratique et État de droit » sans que pour autant le lien de causalité entre ces derniers et les deux autres problématiques soient explicitement mis en relief. Il exprime sa disponibilité à participer à la suite des travaux de rédaction de la déclaration.

En rappelant que l'objectif est de rédiger une déclaration courte et engagée, le secrétaire général invite les membres du Conseil à ne pas ajouter à ce texte déjà globalement satisfaisant et complet. Il souligne que quatre enjeux ont été retenus pour ce sommet, mais que des questions comme la crise alimentaire et les situations de crise sont incontournables. Il exhorte le Conseil à être responsable en gardant le sens des réalités et des objectifs.

Le représentant du Canada-Québec indique qu'il a pris note des commentaires des collègues et amis de la Côte d'Ivoire et du Gabon. Il regrette que ce dernier n'ait pu participer aux séances de travail pour comprendre l'articulation du projet de déclaration. Il estime en effet que, sauf pour quelques problèmes de fond, le texte auquel le comité *ad hoc* est parvenu se tient et il

appelle à n'y rien ajouter. Il indique qu'une nouvelle réunion, qui pourrait se tenir dès vendredi, permettrait de terminer le travail rédactionnel.

Le secrétaire général approuve la proposition qui consiste à avoir une nouvelle séance de toilettage mais sans ajouter de nouveaux points au document.

Ayant présenté les excuses du représentant personnel, le délégué du Vietnam approuve l'exposé des co-hôtes sur le projet de déclaration. Il est d'avis que le comité *ad hoc* a bien rempli la mission qui lui a été confiée par les instances et qu'il ne reste plus qu'à harmoniser les points de vue. Il insiste sur l'utilité des indications précisant les actions qui relèvent des États et gouvernements membres et celles qui sont confiées à l'OIF et aux opérateurs. Il estime qu'en favorisant les échanges et en cherchant les compromis, les co-hôtes, qui se sont distingués par leur écoute, leur sagesse et leur sens des responsabilités, ont œuvré en faveur du succès collectif de cette contribution au Sommet de Québec. Il appuie la proposition de tenue d'une réunion du comité *ad hoc* et annonce que, dans cette perspective, la délégation vietnamienne remettra au secrétariat une proposition de rédaction alternative de l'alinéa concernant la Géorgie proposé par la présidence et dont l'examen a été reporté pour permettre aux délégations de consulter leurs capitales.

Le représentant des Seychelles félicite les co-hôtes pour l'excellent travail accompli. Il plaide en faveur d'un message clair à l'international sur la nécessité de se pencher sur les voies et moyens de relever les défis auxquels sont confrontés certains États plus vulnérables, qui se trouvent en marge du développement, du commerce et de l'investissement. Il se réjouit de constater que la problématique des petits États insulaires face aux changements climatiques est soulignée dans le projet de déclaration car, au-delà du développement, c'est l'existence même de ces États et de leurs populations qui est en jeu. En terminant, il suggère la création d'une structure souple, à l'intérieur de l'OIF, chargée de consigner les engagements pris par le Sommet afin de permettre un suivi efficace.

Le représentant de Monaco considère le projet de déclaration abouti sauf sur quelques points particuliers. Il propose que la présente session consacre un peu de temps à régler les problèmes les plus importants ou, à défaut, que soient adressées des notes d'observation aux co-hôtes en vue de la tenue de la réunion du comité *ad hoc*.

Le représentant de la France insiste sur la complémentarité entre le projet de déclaration et celui de résolution sur la langue française qui sera exposé ultérieurement. Il se réjouit des dispositions rédigées sur l'environnement, le développement durable et les changements climatiques, qui feront l'objet d'un débat entre chefs d'État et de gouvernement. Il juge en effet qu'il est important de prendre une position volontariste sur ces sujets et de le montrer aux opinions. L'objectif de la déclaration est bien sûr de dicter l'action de l'Organisation pour les deux prochaines années mais elle doit aussi pouvoir s'adresser directement aux opinions publiques. C'est pourquoi la concision est essentielle même si elle peut entraîner des frustrations pour certains. En donnant son accord pour une dernière réunion du comité *ad hoc*, le représentant insiste sur le fait qu'il ne faudra pas y refaire toutes les réunions précédentes. La séance de vendredi ne doit avoir qu'un objet rédactionnel sur les points évoqués par les uns et les autres. Il demande donc à ce que ne soient pas introduits d'ici vendredi de nouveaux amendements car l'accord que le Conseil s'apprête à donner n'aurait plus de sens.

Le représentant du Congo approuve à son tour la proposition de tenue d'une nouvelle réunion du comité *ad hoc* de mise au point du texte qui devra tenir compte des remarques exprimées. Il plaide aussi en faveur d'une déclaration concise. Bien qu'ouvert à la discussion, il est pour sa part satisfait de la présentation actuelle du texte, qui a pris en compte l'essentiel des préoccupations. À l'instar du collègue français, il se prononce contre tout ajout ultérieur, les travaux de la réunion de vendredi devant avoir pour unique objet de se mettre d'accord sur

les points déjà acquis. Il se réjouit tout particulièrement que la langue française soit évoquée dès le début du texte mais ne trouve pas satisfaisant l'énoncé selon lequel elle serait « *un des éléments fondateurs de l'Organisation* », estimant qu'elle en est « *l'élément fondateur* ». Tout en approuvant la proposition d'amendement de la Communauté française de Belgique sur le fond, il ne voit pas ce qui justifie de l'introduire dans la partie de la déclaration consacrée à la langue française alors qu'il y est question d'éducation, ce qui est à ses yeux un tout autre sujet. Enfin, il signale que son pays a fait une démarche diplomatique en direction de la plupart des États et gouvernements membres à propos de la tenue d'un forum sur l'environnement à Brazzaville, fin octobre, et les encourage à s'y faire représenter tant au niveau gouvernemental qu'à celui des experts.

En réponse à l'interrogation du représentant congolais sur la demande de la Communauté française de Belgique, le secrétaire général indique qu'à l'instar de la crise alimentaire et des situations de crise dans l'espace francophone, le sujet de l'éducation, qui était le thème du Sommet de Bucarest et auquel un symposium de haut niveau a été consacré à Tunis en juin dernier, ne fait pas partie des quatre enjeux retenus pour le Sommet de Québec et que ce placement a paru le plus simple. Il rappelle que la préoccupation de la Communauté française de Belgique concerne le respect de la qualité de l'enseignement et la norme à respecter face au problème de la marchandisation qui guette les pays en matière d'éducation.

Contrairement au collègue du Congo, la représentante de l'Égypte n'a aucun problème avec l'amendement proposé par la Communauté française de Belgique en faveur de l'enseignement public et privé. Elle approuve les plaidoyers en faveur de la concision de la déclaration et de la tenue d'une autre réunion du comité *ad hoc*. En évoquant le coût de la présente réunion, elle espère qu'elle sera utilisée pleinement pour débattre des points en question. S'agissant de la liberté de la presse, tout en reconnaissant le caractère universel des valeurs mises de l'avant, elle appelle à ne pas nier une autre valeur universelle, qui est le respect de l'autre. C'est pourquoi elle insiste pour que soit maintenue la proposition égyptienne sur ce sujet.

Pour le représentant du Luxembourg, le projet de déclaration dont il relève les qualités n'est pas encore assez succinct. Centré sur des problèmes d'actualité qui requièrent une action dans l'urgence et la durée, il est cohérent mais ne met pas suffisamment en exergue la spécificité de l'Organisation. Évoquant l'intéressante étude du Recteur Cerquiglini sur le thème de l'identité francophone qui projette un éclairage nouveau sur le concept même de « francophonie », il postule qu'une réflexion plus profonde sur ce thème pourrait apporter un élément dynamique favorisant une prise de conscience plus aiguë des missions de la Francophonie, de la cohérence et de la complémentarité de ses champs d'action, ce qui lui permettrait d'accroître sa visibilité sur la scène internationale, de constituer un contrepoids à la mondialisation ultralibérale et, enfin, de devenir un modèle de développement alternatif, fondé sur les valeurs qui sous-tendent les engagements contenus dans le projet de déclaration de Québec. Il plaide en faveur d'une conclusion qui, en quelques phrases, fasse mieux apparaître cette importante dimension.

Le représentant de la Suisse félicite les co-hôtes pour la maîtrise dont ils ont fait preuve en dirigeant les débats. Il constate avec satisfaction les avancées réalisées au niveau du texte mais également un certain nombre de points qui doivent être réexaminés avec attention d'ici au Sommet de Québec. Tout en saluant la proposition de tenir une nouvelle réunion du comité *ad hoc*, il souhaite faire d'ores et déjà deux remarques concernant le projet de déclaration. Concernant la liberté de la presse, il se prononce pour la suppression de l'ajout entre crochets, considérant que la diversité culturelle que tous soutiennent par ailleurs ne doit pas servir à diluer les principes des valeurs universelles. S'agissant des situations de crise et de sortie de crise, compte tenu du titre qui spécifie expressément « *dans l'espace francophone* », il pense que la mention de régions hors espace francophone ne devrait pas y figurer.



Sur ce dernier point, le secrétaire général souhaite apporter un éclairage sur le raisonnement qui, historiquement, a amené les chefs d'État et de gouvernement à parler de crises qui, bien que ne se déployant pas dans l'espace francophone, ont des répercussions sur certains pays membres. C'est le cas de la crise du Darfour, qui touche le Tchad et la RCA, ou de la crise du Moyen-Orient, laquelle touche le Liban. Sur un autre plan, il rappelle que les valeurs évoquées par la Charte de la Francophonie et le Cadre stratégique décennal sont bel et bien des valeurs universelles. Si chaque pays les décline selon ses traditions, tous se réfèrent à la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Dans la perspective de la réunion du comité *ad hoc*, il insiste sur la nécessité de ne pas confondre diversité culturelle et valeurs universelles. Il ne peut y avoir d'exceptions nationales au principe de la liberté de la presse.

Le représentant de la Centrafrique souhaite faire quelques observations sur le projet de déclaration. S'agissant de l'enjeu relatif à la paix, la gouvernance démocratique et l'État de droit, il attire l'attention sur l'enjeu important que représente la réforme du système de sécurité, sujet majeur sur lequel son pays a organisé un séminaire. Toujours dans le cadre de cet enjeu, il souhaite qu'il soit fait référence à l'évolution récente au niveau de la Centrafrique et du Tchad de la Mission des Nations unies et de la Force de l'Union européenne. Enfin, sur les questions liées à l'environnement, au développement durable et aux changements climatiques, il préconise la formation, au sein de l'OIF, d'un groupe francophone chargé d'en assurer un meilleur suivi en s'appuyant sur les compétences de l'IEPF. Il relève que le problème de la gestion durable des eaux se pose avec une certaine acuité en Afrique centrale et que, d'ici quelques décennies, sans une gestion durable dans la zone, cette problématique conduira inévitablement à la guerre. Il évoque à cet égard le cas du lac Tchad.

À ce stade des débats, le secrétaire général fait remarquer que beaucoup de choses peuvent être contenues dans des projets de résolutions mais qu'en la matière il faut obéir à une certaine procédure qu'il est de son devoir de rappeler. S'agissant des nombreuses questions d'importance qui ont été soulevées, il rappelle le dynamisme des groupes francophones dans différentes enceintes internationales appropriées, telle l'Unesco, et des concertations francophones en amont des conférences internationales.

La représentante d'Andorre remercie les co-hôtes pour la brillante organisation des réunions du comité *ad hoc* et la grande souplesse dont ils ont fait preuve. Ainsi, sa délégation a pu participer aux travaux par courrier électronique. Elle souligne l'importance de ne pas rouvrir le débat sur les parties où il y a eu consensus. S'agissant des quelques points sur lesquels il faut encore débattre, elle appuie la tenue d'une dernière réunion du comité *ad hoc*. S'agissant du contenu, elle estime que la liberté de la presse doit être inaliénable, et qu'il ne faut pas prendre prétexte de la diversité culturelle pour mettre en cause cette valeur fondamentale. Enfin, elle se réjouit de la place faite à la langue française et soutient la résolution afférente.

Estimant difficile de relancer un débat de fond sur cette déclaration à quelques semaines du Sommet, le représentant du Burkina Faso appuie la suggestion que les délégations fassent parvenir leurs propositions écrites au secrétariat.

Le représentant du Cameroun félicite à son tour les co-hôtes. Il considère que le projet de déclaration est encore un peu long et que certains passages pourraient être supprimés pour répondre au souci d'un texte plus cohérent et plus fort. Il se rallie à la proposition de tenue d'une réunion supplémentaire le vendredi 26 septembre. Enfin, il préconise, plutôt que de fermer la déclaration par une conclusion, de l'ouvrir sur des recommandations et le mandat confié au secrétaire général de mener à bien sa mise en œuvre.

Le représentant de l'Albanie propose d'enlever la proposition de l'Égypte entre crochets, considérant qu'à cet égard, le recours au principe de non ingérence ou de diversité culturelle ouvre la porte à de nombreuses violations des droits de l'Homme.

Le représentant du Canada assure que ces observations seront prises en compte vendredi si le mandat est donné au comité *ad hoc* de reprendre ses travaux.

Au nom du Conseil, le secrétaire général donne mandat au comité *ad hoc* de se réunir vendredi le 26 septembre pour finaliser le projet de déclaration, en veillant à ce que le texte reste concis et en épuisant tous les sujets mais sans ajouts. Il retient l'accord de tous sur l'essentiel. Le secrétaire général, qui représente la communauté francophone, veillera lui-même au résultat de ces travaux et, s'il y a des choses à revoir, en informera les ministres afin qu'ils apportent la dernière touche.

Il saisit cette occasion pour remercier les représentantes de Madagascar et de la République démocratique du Congo pour l'accueil réservé tout récemment à son envoyé spécial lors des missions qu'il a effectuées dans leurs pays respectifs afin d'établir les pré-requis techniques en vue du prochain Sommet de la Francophonie en 2010.

### **3.3. Projets de résolution destinés à la CMF et au Sommet (séance plénière)**

À l'invitation du secrétaire général, le président de la Commission politique, M. Cristian Preda, indique que deux projets de résolutions ont été soumis à la commission : l'un sur le tourisme, présenté par le Professeur André Salifou, l'autre sur la langue française. La commission a convenu que le contenu de ces résolutions serait finalisé par le comité *ad hoc*, dans une logique de continuité entre la déclaration et les résolutions.

Le représentant du Canada-Québec précise que seul le projet de résolution sur la langue française, préparé par les co-hôtes avec le concours de l'OIF, a été retenu par le comité *ad hoc*. Ce projet dont tous les éléments de contenu ont reçu l'assentiment du comité est présenté au Conseil pour approbation, afin qu'il puisse être porté à l'attention des ministres.

Le représentant de la Suisse souhaite soumettre ce projet de résolution à ses autorités avant son acceptation définitive et propose, si les co-hôtes en sont d'accord, qu'elle puisse être discutée vendredi prochain, lors de la prochaine réunion du comité *ad hoc*.

Le représentant du Niger est d'avis que sous la rubrique du développement durable, le secteur touristique concerne tous les pays. C'est pourquoi il a fait l'effort de soumission d'un projet de résolution dans ce sens. Il relève que, dans le principe, les représentants se sont dits disposés à soutenir une telle résolution mais, compte tenu de son introduction tardive, avaient besoin de l'aval de leurs autorités et, pour ceux qui en disposent, de solliciter l'avis des structures nationales compétentes. Il souhaite pouvoir profiter de la réunion de ce jour pour prendre date, quitte à améliorer le texte, sa préoccupation étant de s'assurer qu'au moment opportun, ce projet puisse être étudié.

La représentante d'Haïti intervient à propos d'un projet de résolution qu'elle n'a pas eu l'opportunité de déposer à la dernière réunion de la commission politique mais qu'elle souhaiterait proposer dans le cadre de la réunion de vendredi. Il s'agit d'un projet de résolution sur l'Ifadem – qui concerne Haïti, Madagascar, le Bénin et le Burundi –, destiné à maintenir l'intérêt des autorités sur ce projet et à accroître les moyens humains qui y sont consacrés.

Le secrétaire général rappelle que la réunion du vendredi 26 septembre porte sur l'examen des projets de déclaration et de la résolution sur la langue française qui en constitue un appendice. Pour tout nouveau projet de résolution, la procédure impose d'aller devant la commission politique. Il demande au président de la commission d'entreprendre une consultation sur la faisabilité de la tenue d'une réunion à cet effet.

S'agissant du projet de résolution sur langue française, le représentant de la Communauté française de Belgique suggère de l'améliorer, en regroupant les idées communes dans un

seul paragraphe, à savoir le 3<sup>e</sup> tiret où il est fait état des efforts de l'AUF et celui où il est fait référence aux universités. Sur le 7<sup>e</sup> point, il demande, comme il l'a fait pour la déclaration, que soit respectée la précision quant à un enseignement de qualité, tant public que privé.

Le représentant du Cameroun approuve la proposition du secrétaire général précisant le mandat de la prochaine réunion du comité *ad hoc*. Il est d'avis que le manque de temps impose de se concentrer sur les projets de la déclaration et de la résolution sur la langue française.

En rapport avec l'enjeu relatif à la paix, à la gouvernance démocratique et à l'État de droit, le représentant de la Côte d'Ivoire est d'avis que l'important sujet de la protection et de l'assistance aux populations déplacées ne fait pas l'objet de toute l'attention nécessaire. C'est pourquoi il propose de soumettre à la commission politique un projet de résolution sur la question des déplacés internes dans les conflits.

### **3.4. Projets d'ordre du jour et d'ordonnement des travaux de la Conférence ministérielle et du Sommet (séance plénière)**

Invité par le secrétaire général à prendre la parole au nom du Canada, l'Ambassadeur Bilodeau appelle tout d'abord l'attention sur le fait que la date de la CMF a été décalée aux 15 et 16 octobre 2008, en raison des élections fédérales canadiennes, qui se tiendront le 14 octobre. Il affirme que ce scrutin n'affectera pas la participation du Premier ministre Harper. En invitant le Conseil à examiner le projet d'ordre du jour et d'ordonnement de la Conférence ministérielle, il souligne que M. Denis Ricard, directeur général du secrétariat d'organisation du XII<sup>e</sup> Sommet, est présent à cette session du CPF et disponible pour répondre à toute question.

Le secrétaire général ayant proposé l'ajout d'un point pour un bref rapport du commissaire aux comptes dans le cadre de l'examen de la coopération multilatérale francophone, le Conseil approuve cet amendement au projet d'ordre du jour et d'ordonnement des travaux de la CMF. Le projet réaménagé sera transmis à l'instance concernée.

Présentant le projet d'ordre du jour et d'ordonnement du Sommet, qui prend en compte les observations formulées lors de la réunion de la commission politique du 19 septembre, le vice-président du comité, M. Licari, indique que huit à neuf intervenants sont prévus à la cérémonie d'ouverture. La composition des tables rondes sera annoncée une fois que toutes les délégations auront été confirmées ; à cet égard, il lance un appel pour que ces confirmations parviennent rapidement aux co-hôtes. Un seul enjeu sera abordé sous le format de table ronde, en l'occurrence l'environnement, qui fera en outre l'objet des témoignages de deux chefs d'État, l'un du Nord et l'autre du Sud, après la présentation de la thématique par les deux premiers ministres co-hôtes du Sommet.

La représentante du Canada-Nouveau-Brunswick saisit cette occasion pour annoncer que le Premier ministre du Nouveau-Brunswick invitera les délégations le 16 octobre à 20 heures à un spectacle culturel ; les invitations seront diffusées à Québec même.

En écho à l'appel du vice-président du comité, M. Ricard indique que 57 délégations sur les 68 membres de l'OIF ont manifesté leur intention de participer au Sommet de Québec mais que seuls 21 d'entre elles ont renvoyé le formulaire d'inscription. Il signale aux membres du Conseil qu'un second aide-mémoire a été déposé dans leurs dossiers, en vue de compléter les informations fournies précédemment, s'agissant notamment du programme des conjoints des chefs d'État et de gouvernement.

L'Ambassadeur Bilodeau réaffirme l'enthousiasme de son pays à accueillir ce XII<sup>e</sup> Sommet, en appelant l'attention des participants sur les températures relatives fraîches à cette période de l'année.

Le représentant du Vietnam souhaite savoir si la liste des chefs d'État et de gouvernement qui prendront la parole à la cérémonie d'ouverture est déjà arrêtée.

Monsieur Bilodeau indique que des schémas pour les neuf à dix interventions prévues ont été envisagés, mais qu'il ne peut s'agir que de projections tant que les listes des participations ne seront pas consolidées. En tout état de cause et même si certains intervenants sont incontournables, l'organisation des prises de parole sera faite dans un esprit d'équilibre et d'objectivité à la fois global et régional, et en tenant compte d'une nécessaire rotation géographique ainsi que des bureaux qui seront mis en place dans les différentes tables rondes. Des informations complémentaires seront transmises dès que possible.

Le représentant du Togo salue cette volonté d'objectivité, en faisant observer cependant que le secret entourant la liste des intervenants pourrait être dissuasif pour certains chefs d'État. Il souhaite, par ailleurs, connaître la procédure à suivre pour déposer les propositions du président de la République du Togo au sujet de la langue française.

En réponse à cette interrogation, M. Licari indique que si la communication du Togo touche à la déclaration ou à la résolution, il convient d'en faire part au plus tôt et dans le cadre des travaux du comité *ad hoc* ; le débat général aura lieu quant à lui durant la séance thématique prévue le dimanche 19 octobre à Québec.

Le représentant du Liban s'interroge sur la place majeure consacrée à l'enjeu de l'environnement sur lequel le Sommet semble centré. Il invite à veiller à faire également toute leur place aux crises politiques, à la crise alimentaire ou encore à la situation au Moyen-Orient, auxquelles la presse et les opinions nationales sont sensibles.

L'Ambassadeur Bilodeau assure le représentant libanais que le sommet ne porte pas seulement sur l'environnement, comme en témoigne le projet de déclaration ; il affirme par ailleurs que la presse disposera de tous les moyens nécessaires à son travail. Monsieur Licari ajoute qu'une conférence de presse est prévue à l'issue du sommet pour en présenter les conclusions et les engagements.

Au terme de ces échanges, le Conseil approuve le projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux du Sommet, qui sera transmis aux instances de Québec.

#### **4. Questions de coopération et questions administratives et financières**

##### ***Intervention du Secrétaire général de la Francophonie***

En abordant ce point de l'ordre du jour, le secrétaire général se félicite de l'engagement de tous dans la préparation des recommandations concernant les perspectives budgétaires pour l'année 2009, les engagements de l'OIF dans le secteur de l'éducation et de la formation ainsi que les grandes orientations de la programmation 2010-2013. Il relève que l'un des principaux défis de l'Organisation consiste à élaborer d'ici fin 2009 une programmation recentrée, à même de valoriser ses créneaux d'excellence. Pour ce faire, l'OIF doit se doter d'une vision politique de la coopération francophone, ce qui est le sens du travail mené depuis octobre 2007 et dont rend compte le tableau synoptique intitulé « Stratégie 2010-2013 : éléments clés » qui est soumis à l'approbation du Conseil. Le secrétaire général souligne que c'est la première fois que l'OIF s'engage dans un tel processus bien en amont de l'adoption de la programmation, prévue à la fin du dernier trimestre 2009. Il tient à remercier l'administrateur et l'ensemble du personnel activement associé à cet exercice exigeant et stimulant, seul à même d'assurer l'enracinement d'une culture de gestion axée sur les résultats. Il insiste par ailleurs sur l'importance d'une concertation renforcée avec l'ensemble des acteurs de la Francophonie, y compris les organisations de la société civile. Comme le prescrit le cadre stratégique décennal, il entend encourager les efforts de tous pour que soient élaborés et

mis en œuvre des projets harmonisés, voire communs, à l'instar des trois grands projets pilotes en cours de réalisation que sont l'Ifadem, le Volontariat francophone et les Maisons francophones des savoirs. Considérant que le Sommet de Québec se doit d'être le lieu d'un renouveau de la coopération francophone au service des États et gouvernements membres, et avant tout de leurs populations, il réitère son intention de proposer aux instances les orientations de la stratégie 2010-2013 de l'OIF avant que ne soit élaborée une proposition de programmation quadriennale, laquelle sera soumise à l'approbation de la CMF en 2009.

Avant de céder la parole à l'administrateur, il fait part de ses intentions concernant la cellule de réflexion stratégique mise en place en 2007 à la suite de l'évaluation du Haut conseil de la Francophonie. Il rappelle la production d'un premier rapport sur les migrations internationales sous la direction de M. Dominique Wolton, et annonce l'élaboration en cours d'un deuxième rapport portant sur l'identité francophone. Sur la base de l'expérience et dans un souci de rationalisation, il souhaite que cette fonction de réflexion soit transférée dès janvier 2009 au niveau de l'administration de l'OIF, plus particulièrement auprès de la Direction de la planification stratégique, de sorte à ce que cette réflexion sur les grands thèmes de la Francophonie soit confrontée à son action sur le terrain.

### ***Intervention de l'Administrateur de l'OIF***

En prenant la parole, l'administrateur de l'OIF, M. Clément Duhaime, témoigne de l'intense activité de l'Organisation malgré la pause estivale, avec une dizaine de manifestations importantes, incluant l'Événement francophone de Pékin et le lancement officiel des Jeux de la Francophonie à Beyrouth dont le secrétaire général a fait état en ouvrant les travaux. Ces VI<sup>es</sup> Jeux auxquels 46 pays sont déjà inscrits bénéficieront d'une visibilité mondiale grâce à l'engagement de TV5. La tenue du 12<sup>e</sup> Congrès de la Fédération internationale des professeurs de français à Québec, du 20 au 26 juillet, a permis de constater le dynamisme de milliers d'enseignants actifs dans 135 pays. En août, l'OIF s'est associée à RFI et à Reporters sans frontières pour le lancement du 8<sup>e</sup> Prix francophone de la liberté de la presse, tandis que le congrès annuel de l'Ifla a été l'occasion de présenter le concept du nouveau portail préfigurant le réseau d'une bibliothèque francophone numérique. En septembre, à Québec, comme l'a évoqué le secrétaire général, ont eu lieu le lancement officiel du réseau Francopol et la rencontre internationale « Du dire au faire » dont les résultats, huit ans après la tenue de la Conférence de Luxembourg, donneront à la Francophonie des pistes d'action pour la recherche de l'égalité hommes-femmes. En septembre également, la participation de l'OIF au Forum « Médias et développement » à Ouagadougou a permis la prise en compte des priorités par l'Afrique et l'Europe sur ce thème important pour le développement. La mise en œuvre d'un premier catalogue numérisé des images du Sud, complétée grâce au travail d'une cinquantaine d'experts, rendra disponibles plus de mille œuvres cinématographiques soutenues par l'Organisation. En matière de coopération sur le terrain, vingt nouveaux volontaires viendront se joindre aux vingt-trois déjà actifs dans quatorze pays membres.

L'administrateur se réjouit de la signature avec Andorre, en partenariat avec la Communauté française de Belgique, le Luxembourg et la France, d'un mémorandum pour le renforcement des capacités de travail en français des diplomates et fonctionnaires andorrans. Il souligne, de plus, l'élaboration d'un ouvrage collectif adapté aux cours intensifs pour adultes débutants dans le contexte des organisations africaines et internationales.

Abordant le volet administratif et financier de la mission que lui a confiée le secrétaire général, l'administrateur indique que l'OIF a retrouvé son équilibre financier malgré la révision à la baisse des contributions à la suite de l'adoption du nouveau barème. Il remercie les États membres ayant honoré leurs engagements pour 2008 ainsi que ceux qui ont payé leurs arriérés, à savoir le Liban et le Congo dont le paiement de 330 739 € est, à la suite du Niger, un exemple à suivre car ce pays est maintenant deux ans en avance sur le versement de ses contributions. Il assure le Conseil que la directrice de l'administration et des finances se mettra en relation

avec chacune des délégations concernées pour que les plans d'étalement et de régularisation des arriérés soient mis en œuvre. Au niveau des contributions statutaires, il confirme que le budget 2009 tient compte partiellement, à hauteur de 2,5%, de l'augmentation du coût de la vie, et remercie les pays intermédiaires qui ont intégré cette augmentation générale dans le calcul de leurs contributions. Il constate que les efforts déployés pour diminuer les frais de fonctionnement de 5% par an portent leurs fruits et indique qu'il accorde la priorité aux ressources humaines. À cet égard, il soumet une légère modification d'ordre administratif visant à rattacher directement la Division des ressources humaines à l'administrateur afin de simplifier la structure. Se réjouissant de l'évolution du dossier concernant la Maison de la Francophonie, il annonce qu'il a confié à la directrice de l'administration et des finances cet important chantier en vue de l'installation de l'OIF dans les locaux de l'avenue Bosquet en 2010. Il remercie le commissaire aux comptes, le contrôleur financier et la commission administrative et financière pour les débats enrichissants et réitère l'engagement de l'OIF à consacrer davantage de moyens à la mission « éducation », en signalant toutefois que cette mission a déjà vu son budget doublé en deux ans.

En évoquant l'exercice de revue de programmes lancé en octobre 2007, il fait remarquer que jamais dans l'histoire de l'Organisation un tel travail n'avait été entrepris aussi longtemps à l'avance. Il espère que le dialogue soutenu ainsi engagé avec les États et gouvernements membres permettra de mettre un terme aux débats récurrents sur le recentrage et le resserrement des actions. Cette démarche implique toutefois que toutes les directions soient solidaires, sans exception, afin de répondre aux besoins des pays membres, en synergie avec les opérateurs. À mi-parcours du Cadre stratégique décennal de Ouagadougou, les États et gouvernements seront appelés à adopter les grandes orientations qui permettront d'enfin présenter une programmation centrée sur les points forts de l'Organisation, avec une indication claire des résultats attendus, avec des objectifs chiffrés et, surtout, les budgets et les ressources humaines nécessaires pour atteindre ces résultats. Enfin, tout en se félicitant que les premiers indicateurs soient très stimulants en ce qui concerne les projets pilotes, l'administrateur se fixe comme objectif que la programmation qui sera soumise aux instances en 2009 soit intégrée dans sa lecture et fasse clairement apparaître pour chaque mission les actions menées par l'OIF, par les opérateurs et par les partenaires.

### ***Débat et décision***

L'ensemble des intervenants a félicité l'administrateur de l'OIF pour son action efficace et la présentation d'un budget équilibré répondant aux attentes, de nature à encourager les pays membres à respecter leurs engagements financiers. Ils ont unanimement salué la décision du secrétaire général de rattacher la fonction de réflexion stratégique à la Direction de la planification stratégique de l'OIF.

La représentante du Canada-Nouveau-Brunswick constate avec satisfaction que l'action de la Francophonie est de plus en plus dynamique. Elle invite l'OIF à poursuivre ses efforts en direction de la gestion axée sur les résultats.

Le représentant du Canada-Québec relève que l'augmentation de 2,5% des contributions au titre de l'inflation se situe en deçà du taux réel de 3,6%. Il salue les efforts des États membres cités par l'administrateur, qui doivent être partagés si on veut accroître les moyens de l'OIF.

Le représentant du Liban se félicite de la signature marquant le lancement officiel des Jeux de Beyrouth, qui a incité les organisateurs à redoubler leurs efforts et suscité l'intérêt des associations et clubs sportifs.

Le représentant de la Communauté française de Belgique remercie l'OIF pour l'intéressant document portant « Stratégie 2010-2013 : éléments clés / tableau synoptique ». Bien qu'il soit d'avis que l'OIF ne puisse remplir tout ce qui est prévu dans ce document au regard

des ressources, il apprécie la méthode, qui implique des objectifs et des résultats et invite l'Organisation à aller plus loin dans le sens des indicateurs mesurables. S'agissant des contributions statutaires, il souligne que l'augmentation de 2,5% pour répondre à l'inflation n'est pas remise en cause par la réforme du barème. En effet, dans le cadre du groupe de travail, il a toujours été clairement énoncé que l'une s'ajoutait à l'autre. Se référant au rapport du commissaire aux comptes sur la Direction de l'éducation et de la formation de l'OIF, qui conclut à l'excellente gestion exercée par cette direction, et prenant note du passage de 11 à 17% du budget qui lui est alloué, il exprime le souhait que la progression graduelle du budget consacré à l'éducation soit poursuivie.

Pour le secrétaire général, l'augmentation de 2,5% des contributions statutaires est valable pour tous les États et gouvernements, et il ne voit pas pourquoi il y a matière à discussion sur ce sujet.

Au vu de la stratégie applicable à la programmation 2010-2013 déposée par l'OIF en vue de son adoption par le Conseil, le représentant du Niger exprime son inquiétude concernant le projet de résolution sur le tourisme qu'il a déposé à la commission politique en vue de l'inscription de cette action dans le cadre de la prochaine programmation quadriennale. Il tient à ce que sa proposition concernant le tourisme ne soit pas éludée.

La représentante de Sainte-Lucie appuie la modification administrative proposée concernant la Division des ressources humaines de l'OIF. Elle demande qu'un organigramme amendé soit déposé à la commission administrative et financière. Elle comprend que l'augmentation de 2,5% des contributions statutaires s'applique à tous. Enfin, elle demande des précisions sur le rôle de l'OIF à l'égard du réseau Francopol.

Saisissant l'occasion de cette intervention, le secrétaire général assure la représentante de Sainte-Lucie, qui a plusieurs fois évoqué la nécessité d'assurer la formation en français dans la région Caraïbe, qu'il s'attache, avec l'administrateur, à donner droit à cette préoccupation.

Heureuse de participer aux travaux du Conseil pour la première fois, la nouvelle représentante personnelle du président de la République gabonaise exprime sa conviction que les échanges fréquents et multiformes contribueront à renforcer la solidarité internationale. Elle appuie fortement les propositions de l'administrateur.

La représentante d'Andorre adresse ses remerciements à l'OIF concernant le lancement du plan de formation au français des fonctionnaires et diplomates andorrans devant permettre à son pays de respecter le vade-mecum adopté à Bucarest. Elle rappelle que l'idée en avait été lancée lors de la visite du secrétaire général à Andorre en mars 2007. Comme la déléguée de Sainte-Lucie, elle souhaite des précisions sur le réseau Francopol, qui lui paraît intéressant.

En faisant état d'une sollicitation émanant de la Chambre de commerce francophone en vue du Sommet de Québec, le représentant de la Guinée équatoriale s'interroge sur la place qui y sera accordée aux questions économiques.

La représentante du Sénégal annonce que son pays a fait le nécessaire pour être à jour de ses contributions statutaires.

À l'issue de ce tour de table, l'administrateur rappelle que le tourisme était, dès 1970, une des priorités retenues par l'ACCT, qui considérait que pour participer au développement économique, il fallait investir dans le tourisme culturel. Malheureusement, cette action, tout comme l'opération « Sahel vert » a dû être abandonnée en fonction de l'apparition de nouvelles priorités. Il relève que, souvent la question a resurgi mais qu'elle n'a jamais fait l'objet d'une décision formelle. La proposition du Niger tombe à point nommé car le débat actuel est de savoir sur quels créneaux recentrer les actions de l'OIF. Il assure les participants que

l'administration se mettra en ordre de bataille dès qu'une décision politique aura été arrêtée à cet effet.

S'agissant de Francopol, il indique qu'il s'agit d'un nouveau réseau international francophone de formation policière qui vient s'ajouter aux quelque 185 réseaux de la Francophonie (médiateurs, librairies, chambres de commerce, etc.), qui ne sont pas nécessairement soutenus financièrement et dont certains se sont constitués d'eux-mêmes, à l'instar de Francopol. Ces regroupements francophones ont essentiellement pour objectif de disposer d'une force d'action et de pouvoir échanger sur les bonnes pratiques. Ils constituent à ses yeux l'une des grandes forces de la Francophonie.

En matière de formation en français, il confirme l'organisation de concertations associant Sainte-Lucie, la Dominique, Haïti, la Guadeloupe et la Martinique pour voir comment répondre au souhait exprimé, sur le modèle des centres régionaux d'Asie-Pacifique et d'Europe. Ce projet constitue l'une des idées innovantes de la programmation 2010-2013, et devrait être mené en étroite collaboration avec l'AUF et TV5 et les autres opérateurs. À cet égard, l'administrateur souhaite rendre hommage au secrétaire général, qui insiste toujours sur la question centrale du français, ciment de l'Organisation.

Concernant l'économie, il rappelle que l'un des enjeux du Sommet de Québec porte effectivement sur la gouvernance et la solidarité économiques. Il relève que, malgré le peu de moyens, l'un des secrets les mieux gardés de l'Organisation est l'appui qu'elle apporte à la négociation commerciale et à l'accès aux financements internationaux, ainsi qu'à la mise en réseau des chambres de commerce.

Complétant l'information sur Francopol, le représentant du Canada-Québec précise que ce réseau a essentiellement pour mandat de soutenir les efforts entrepris par les écoles de police et de favoriser la mise en commun des meilleures pratiques et réflexions en matière de formation et d'expertises policières. Créé à l'initiative du Québec et de la France, Francopol, qui regroupe actuellement un noyau d'une douzaine de pays, reste ouvert. Cette nouvelle forme de coopération lui paraît digne d'être encouragée.

À la lumière des débats, le secrétaire général propose d'entériner les conclusions et recommandations formulées par les commissions et les documents qu'elles ont approuvés, incluant le document sur les grandes orientations de la programmation 2010-2013 de l'OIF.

## **5. Questions diverses**

Au titre des questions diverses, le secrétaire général fait part des derniers développements du projet de Maison de la Francophonie. Il rappelle qu'à Bucarest, en septembre 2006, la CMF avait pris acte d'une convention relative à la Maison de la Francophonie conclue entre l'OIF et l'État français qui portait sur un immeuble situé avenue de Ségur mais qu'en raison de lourds travaux de désamiantage et d'un différend important dans la réalisation, ce projet avait dû être abandonné, d'un commun accord entre l'OIF et le gouvernement français. Il indique qu'à la suite de sa rencontre avec le président de la République française, le 23 juillet 2007, un autre immeuble a été proposé, sis au 19-21 avenue Bosquet. Après la visite de ce bâtiment, le 31 janvier 2008, en compagnie du secrétaire d'État français chargé de la coopération et de la Francophonie et du représentant personnel du président de la République française, le secrétaire général a adressé une lettre au Président Sarkozy exprimant sa très grande satisfaction pour ce choix, qui correspond à tous égards aux impératifs de fonctionnalité, de centralité, et de prestige. Grâce à la sollicitude de M. Alain Joyandet et au suivi constant de M. Christian Philip, plusieurs réunions de travail ont eu lieu pour définir les opérations essentielles de mise aux normes techniques de l'immeuble, d'une surface totale de 8 600 m<sup>2</sup> dont 4 200 m<sup>2</sup> de surface de bureaux. L'immeuble regroupera l'ensemble des services de l'OIF, actuellement dispersés sur quatre sites, ainsi que les bureaux



de liaison des opérateurs et de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Le secrétaire général saisit cette occasion pour exprimer sa gratitude aux autorités françaises pour leur mobilisation exceptionnelle dans la conduite de cette opération.

Le représentant de la France réaffirme l'engagement de ses autorités concernant la Maison de la Francophonie. La rénovation de l'immeuble de l'avenue de Ségur s'est révélée complexe, coûteuse et très longue. L'installation ne pouvant se faire avant 2013, le Président Sarkozy, en 2007, a demandé de trouver un autre immeuble de même qualité. L'immeuble de l'avenue Bosquet, qui était occupé jusqu'en été 2007 par le ministère de l'Agriculture, a été choisi. Sur cette base, il voudrait remercier l'administrateur et le conseiller spécial du secrétaire général, qui ont aidé à résoudre les différentes questions administratives et financières liées à ce projet. Si le CPF l'accepte, une convention pourra être signée. Il indique que les travaux pourront commencer rapidement, et seront finis au printemps 2010. Il annonce que le loyer annuel, estimé à six millions d'euros, s'ajoutera aux contributions de la France. Il espère qu'à l'occasion d'un prochain CPF, une visite de l'immeuble puisse être organisée.

## **6. Adoption du relevé des décisions du CPF**

Le relevé des décisions est adopté après amendements. Le Conseil charge le secrétariat de sa mise en forme définitive..



## RELEVÉ DES DÉCISIONS

### 69<sup>e</sup> session du Conseil permanent de la Francophonie Paris le 22 septembre 2008

#### **CPF-69/2008/D784 : Ordre du jour et ordonnancement des travaux**

Le projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux de la 69<sup>e</sup> session du Conseil permanent de la Francophonie est adopté sans modification.

#### **CPF-69/2008/D785 : Rapports des 67<sup>e</sup> et 68<sup>e</sup> sessions du CPF**

Le Conseil adopte les rapports des 67<sup>e</sup> et 68<sup>e</sup> sessions du CPF.

#### **CPF-69/2008/D786 : Solidarité avec Haïti**

Le Conseil exprime sa solidarité avec Haïti, durement touché récemment par le passage de trois ouragans qui ont entraîné de lourdes pertes humaines et des dégâts matériels considérables. Le Conseil adresse aux familles des victimes ses condoléances les plus attristées. Il lance un appel aux États et gouvernements en vue d'un soutien à travers des gestes concrets de solidarité en faveur du peuple haïtien.

#### **CPF-69/2008/D787 : Questions politiques**

Prenant acte du rapport présenté par le Secrétaire général au titre de l'action politique et diplomatique mise en perspective avec l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés, le Conseil se félicite de la réactivité de l'OIF dans le cadre des crises intervenues depuis le dernier CPF, notamment en Mauritanie et en Géorgie. Au vu de l'évolution de la situation, le Conseil se prononce pour le maintien de la suspension de la Mauritanie de la Francophonie.

Il apporte son appui aux conclusions de la Commission d'enquête sur les événements de janvier-février 2008 au Tchad et prend acte de la décision des autorités tchadiennes de donner suite aux recommandations de la Commission concernant les investigations complémentaires et le suivi judiciaire approprié.

Le Conseil salue le succès de « l'Événement francophone » organisé par l'OIF le 9 août 2008 à Pékin, à l'occasion des Jeux olympiques. Il l'encourage à poursuivre ses efforts en faveur du respect du statut du français pendant les prochaines olympiades.

Il réaffirme sa solidarité avec le Liban sur son chemin de la paix et de la concorde, maîtres-mots des 6<sup>e</sup> Jeux de la Francophonie, qui auront lieu à Beyrouth du 27 septembre au 6 octobre 2009.

#### **CPF-69/2008/D788 : Préparation du Sommet de Québec**

##### **1. Demandes d'adhésion ou de modification de statut**

Le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité *ad hoc* sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut présentées par la République d'Arménie, la Lettonie et la Thaïlande. En conséquence, le Conseil permanent émet un avis favorable :

- à la demande de passage de l'Arménie, actuellement pays observateur, au statut de membre associé ;
- à la demande d'adhésion de la Lettonie en qualité de membre observateur ;
- à la demande d'adhésion de la Thaïlande en qualité de membre observateur.

L'avis du Conseil permanent sera transmis à la CMF de Québec pour décision.

Le Conseil a pris acte du tableau des indicateurs mis au point par le Comité *ad hoc* destiné à préciser les critères sur les adhésions.

Il donne mandat au Comité *ad hoc* de poursuivre, après le Sommet de Québec, la réflexion sur les relations avec les membres observateurs et les invités spéciaux.

## **2. Projets de déclaration et de résolution**

Le Conseil permanent salue le consensus auquel le Comité *ad hoc* est parvenu, à ce stade, s'agissant de l'élaboration du projet de Déclaration de Québec. Il demande au Comité *ad hoc* de tenir une dernière réunion, le vendredi 26 septembre, sous l'autorité du Secrétaire général, pour finaliser le travail rédactionnel de la déclaration et de la résolution sur la langue française.

## **3. Projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux de la CMF et du Sommet de Québec**

Le Conseil permanent approuve les projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux de la CMF et du Sommet ; ces projets réaménagés seront transmis aux instances concernées.

### **CPF-69/2008/D789 : Questions de coopération et questions administratives et financières**

À la suite des interventions du Secrétaire général de la Francophonie et de l'Administrateur de l'OIF sur les questions de coopération et les questions administratives et financières, le Conseil salue le travail réalisé au cours du premier trimestre 2008.

Il entérine le relevé des recommandations formulées par la session conjointe du 4 septembre 2008 concernant le rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion de la direction de l'éducation et de la formation de l'OIF.

Il entérine également les recommandations formulées lors de la 11<sup>e</sup> séance de la Commission administrative et financière du 15 septembre 2008. Il approuve en conséquence :

- la proposition de budget rectificatif au titre de l'année 2009 ;
- la résolution portant ouverture de crédits et approuvant l'estimation des recettes de l'OIF pour l'exercice 2009.

La proposition de budget rectificatif ainsi que la résolution y afférente seront ainsi transmises à la CMF de Québec en vue d'une adoption formelle, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte de la Francophonie et du règlement intérieur de la CMF.

Le Conseil approuve l'initiative du Secrétaire général de rattacher la fonction de réflexion stratégique à l'administration de l'OIF, dès janvier 2009.

De même, il approuve la proposition de rattacher la Division des ressources humaines à l'Administrateur de l'OIF.

Enfin, le Conseil approuve la démarche engagée par l'OIF dans le cadre de l'élaboration de la programmation 2010-2013 ainsi que le document intitulé « Stratégie 2010-2013, éléments clés/ tableau synoptique ».

### **CPF-69/2008/D790 : Questions diverses**

À la suite des informations fournies par le Secrétaire général et le Représentant personnel de la France sur le projet relatif à la Maison de la Francophonie, le Conseil permanent prend acte de la conclusion des démarches engagées en vue de l'installation de l'ensemble des services de l'OIF, des bureaux de liaison des opérateurs et de l'APF.

### **CPF-69/2008/D791 : Date de la prochaine session du CPF**

Le Conseil tiendra sa 70<sup>e</sup> session à Paris, en avril 2009, à une date qui sera précisée ultérieurement.

### **CPF-69/2008/D792 : Adoption du relevé des décisions**

Le Conseil permanent adopte le relevé des décisions de sa 69<sup>e</sup> session. Le Secrétariat est chargé de la mise en forme définitive du relevé de ces décisions.

## ANNEXES

1. Intervention de l'Administrateur de l'OIF sur les questions administratives et de coopération
2. Relevé des recommandations de la 4<sup>e</sup> session conjointe de la CAF et de la CCP
3. Relevé des recommandations de la 11<sup>e</sup> réunion de la CAF



**Intervention de Monsieur Clément Duhaime  
Administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie  
sur les questions administratives et de coopération**

Monsieur le Président,

Depuis notre dernière rencontre, notre organisation a été particulièrement active et présente, malgré la pause estivale. Près d'une dizaine de manifestations d'importance se sont tenues, de Pékin à Québec, en passant par Beyrouth et Paris.

Comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Secrétaire général, l'Organisation a célébré la présence de la langue française comme langue officielle de l'Olympisme. *L'Événement francophone*, organisé le lendemain de l'ouverture des Jeux de la XXIX<sup>e</sup> Olympiade dans la capitale chinoise, a réuni, à vos côtés, une dizaine de chefs d'État et de gouvernement francophones, le président du Comité international olympique, M. Jacques Rogge, le Grand témoin de la Francophonie, M. Jean-Pierre Raffarin, ainsi que le directeur général de l'Unesco et le secrétaire général de l'Union africaine, les ministres de la Jeunesse et des Sports, les présidents des comités nationaux olympiques et des fédérations internationales sportives et, naturellement, de nombreux sportifs. Sur le plan sportif, nous pouvons être fiers car l'ensemble des pays de notre organisation ont récolté collectivement 101 médailles.

Toujours dans le domaine sportif, la préparation de la 6<sup>e</sup> édition des Jeux de la Francophonie, qui aura lieu au Liban du 27 septembre au 6 octobre 2009, a été lancée à Beyrouth le 28 août lors d'une conférence de presse conjointe à laquelle j'ai participé avec le Premier ministre du Liban, M. Fouad Siniora, M. Tammam Salam, ministre de la Culture, et M. Talal Arslan, ministre de la Jeunesse et des Sports. Depuis la signature, le 9 juillet dernier, du cahier des charges entre le Comité national d'organisation des Jeux de la Francophonie (CNJF-Liban) et le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF), on compte 46 pays inscrits. Plus de trois mille participants sont attendus à Beyrouth.

À Québec, j'ai eu le plaisir et le privilège, à vos côtés, Monsieur le Président, de constater le dynamisme des 2 000 enseignants venus de 135 pays qui ont participé au XII<sup>e</sup> Congrès mondial des professeurs de français à Québec, du 21 au 25 juillet, sur le thème « Faire vivre les identités francophones ». Organisé par la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) en partenariat avec l'Association québécoise des enseignants de français langue seconde et l'Association québécoise des professeurs de français, ce congrès a bénéficié du soutien de l'OIF, qui a également animé deux tables rondes. L'engagement de l'OIF aux côtés des professeurs de français a été renforcé par la signature le 21 juillet d'un accord-cadre de coopération avec la FIPF.

Le 8<sup>e</sup> Prix francophone de la liberté de la presse organisé par l'OIF, Radio France internationale et Reporters sans frontières a été lancé le 11 août. Ce concours de journalisme, ouvert à 41 pays francophones, récompense chaque année le meilleur reportage d'actualité traitant des droits de l'Homme dans les deux catégories suivantes : presse écrite et radio avec le « Prix Jean Hélène ». Les lauréats seront récompensés à l'automne 2008.

Je suis également particulièrement heureux de vous annoncer que les vingt volontaires francophones issus de neuf pays ont été sélectionnés le 11 août à l'occasion du second appel à candidatures du projet de volontariat francophone. Ce projet pilote, qui encourage la mobilité Sud-Sud, permet à des volontaires âgés de 21 à 35 ans de valoriser leurs expériences tout en contribuant à des actions en faveur du développement. Pendant douze mois, les volontaires

vont mettre leurs compétences au profit d'actions mises en œuvre dans quatorze pays par l'OIF, les opérateurs de la Francophonie et les partenaires. Lorsque nous nous retrouvons à Québec, comme nous nous y étions engagés, les 37 premiers volontaires francophones auront donc rejoint leur affectation.

Le Réseau francophone des bibliothèques nationales numériques (RFBNN) a présenté le 11 août 2008, en avant-première, le prototype de son portail Internet à l'occasion du 74<sup>e</sup> Congrès mondial des bibliothèques et de l'information (IFLA). Le RFBNN concrétise ainsi sa double mission de conservation à long terme et de large diffusion du patrimoine documentaire de la Francophonie. La conception et la réalisation de ce portail ont été confiées à Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Son lancement officiel aura lieu en octobre prochain à Québec, lors du XII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie.

Dans un autre registre, l'Organisation internationale de la Francophonie a soutenu la création du Réseau international francophone de formation policière (Francopol) dont l'assemblée constitutive s'est tenue à Québec le 8 septembre 2008, en prélude au premier Congrès du réseau Francopol, organisé à Nicolet, siège de l'École nationale de police du Québec, les 9 et 10 septembre 2008. L'objectif de ce réseau est de soutenir la concertation et la coopération entre les services publics de police et les écoles publiques de police afin de favoriser la mise en commun des meilleures pratiques et des recherches en rapport avec la formation et l'expertise policière.

Engagée dans la réflexion sur les meilleures façons d'atteindre l'égalité des genres dans l'espace francophone, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), associée à la chaire d'études Claire-Bonenfant sur la condition des femmes de l'Université Laval et ses partenaires, a organisé une rencontre internationale sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'espace francophone du 10 au 13 septembre 2008 à Québec. Parlementaires, experts nationaux, responsables d'ONG et universitaires, au total plus de 120 participant(e)s des pays du Sud et du Nord de la Francophonie seront réuni(e)s à Québec pour quatre journées de réflexion et d'échange afin de dégager les priorités et les synergies à développer dans les prochaines années.

L'OIF était partenaire du Forum « Médias et développement » organisé à Ouagadougou, du 11 au 13 septembre, par la Commission européenne et la Commission de l'Union africaine. Ce forum a permis de débattre de l'importance du rôle des médias pour le développement, de consolider les avancées et d'identifier les bonnes pratiques en la matière. Outre sa participation et l'apport de son expertise lors des différentes tables rondes, notre organisation a assuré la participation d'experts des pays francophones du Sud à cette rencontre qui a réuni des universitaires, des professionnels du journalisme, des représentants de la société civile ainsi que des décideurs politiques.

L'OIF a réuni, les 11 et 12 septembre dernier, une cinquantaine d'experts pour mettre en place un catalogue numérisé de l'image du Sud. Cette initiative est destinée à devenir une banque d'images et de programmes, et de permettre ainsi à un large public d'avoir accès, grâce aux nouvelles technologies, à un patrimoine d'une richesse exceptionnelle, malheureusement disséminé et trop mal connu.

Poursuivant activement son appui à l'enseignement du français, la préservation de son statut et de son usage dans les organisations internationales, l'Organisation internationale de la Francophonie a conclu, ce vendredi 12 septembre, avec la Principauté d'Andorre en partenariat avec la Communauté française de Belgique, le Grand-Duché du Luxembourg et la France, un mémorandum pour le renforcement des capacités de travail en français des diplomates et fonctionnaires andorrans. Ce mémorandum qui couvre une période de trois ans, prévoit la participation des diplomates et fonctionnaires à des cours de français spécialisés en langue administrative et des relations internationales, via l'Alliance franco-



andorrane. À ce jour, l'OIF a signé 14 mémorandums avec les États et gouvernements de la Francophonie membres de l'Union européenne. Le programme de coopération qu'elle a mis en place permet chaque année la formation au français de 13 000 diplomates et fonctionnaires dans quelque 25 capitales.

Toujours dans ce registre, l'OIF a soutenu et financé la publication de la méthode *Objectif diplomatie : le français des relations internationales en Afrique et Océanie*. Cet ouvrage collectif est un cours intensif pour un public d'adultes débutants. Il permet l'apprentissage du français dans le contexte des relations africaines et internationales (diplomates, fonctionnaires internationaux, etc.). Cette méthode propose un apprentissage rapide, pragmatique, fonctionnel, qui répond parfaitement à des besoins immédiats et urgents d'apprentissage du français.

Le 16 septembre dernier, nous avons participé, à l'Institut de France à Paris, au lancement officiel de *L'Espace Apprendre* de Canal Académie, en présence de Jean Cluzel, membre de l'Institut de France et président de Canal Académie. À cette occasion, j'ai rappelé que notre organisation est résolue à occuper sa place et à s'engager de façon active, concrète et durable pour l'animation et le rayonnement d'une radio qui se propose d'apprendre et d'enseigner le français par des voies nouvelles. Canal Académie, radio académique francophone sur Internet, propose près de trois mille émissions en libre écoute et téléchargeables gratuitement.

Je voudrais évoquer rapidement l'autre volet de la mission que vous m'avez confiée, à savoir l'administration de notre organisation :

L'Organisation a retrouvé un équilibre financier malgré la diminution des contributions statutaires et la difficulté, liée au contexte économique mondial, de certains de nos États et gouvernements d'honorer leur engagement. Nous maintiendrons cet équilibre en 2009, tout en accordant, comme je m'y étais engagé, davantage de moyens au profit de l'éducation (+8%) afin de rechercher un meilleur équilibre entre les quatre grandes missions de la Francophonie.

Au niveau des contributions statutaires, je veux remercier tous les États membres qui ont honoré leurs engagements et tout particulièrement le Liban, qui vient de verser ses arriérés des deux dernières années. Une mention spéciale pour le Congo, qui vient non seulement de régulariser ses arriérés mais en nous versant plus de 300 000 €, il a maintenant deux ans d'avance quant à ses obligations statutaires. La vie d'un administrateur serait bien plus facile si tous nos États étaient dans cette situation. Nos remerciements au représentant personnel du président de la République du Congo.

Le budget 2009 qui a été présenté à la Commission administrative et financière tient également compte d'une augmentation économique partielle liée au coût de la vie dans l'État de siège de l'ordre de 2,5%. Je tiens, à cet égard, à remercier les pays intermédiaires qui ont accepté d'intégrer cette augmentation dans leur contribution.

Par ailleurs, je tiens à vous indiquer que la qualité de nos contacts avec de nouveaux partenaires bilatéraux et intergouvernementaux nous permettent d'envisager le renforcement d'un certain nombre d'actions de coopération à compter de 2010.

Les efforts que j'ai déployés depuis juillet 2006 pour diminuer nos frais de fonctionnement de l'ordre de 5% par année, portent leurs fruits et permettent à l'Organisation de consolider le ratio crédits d'activité / crédits de fonctionnement. À terme, je souhaite que les dépenses de fonctionnement ne dépassent plus 30% du budget.

J'ai déjà eu, à plusieurs reprises, devant vous et devant les membres de la Commission administrative et financière, l'occasion de vous indiquer la priorité que j'accorde aux ressources humaines. J'ai décidé en accord avec vous, Monsieur le Président, ainsi qu'en accord avec la directrice de l'administration et des finances d'apporter une modification dans notre organisation

administrative en rattachant directement à l'administrateur la Division des ressources humaines. Je sollicite officiellement votre accord pour que cette décision, qui nous permettra d'accélérer la réforme et de simplifier la relation permanente que cette division entretient avec l'ensemble de nos agents, figure dans votre relevé de décisions.

Je voudrais, par la même occasion, vous informer que j'ai confié à M<sup>me</sup> Kadidiatou Ba-Dadié dont je voudrais ici souligner la détermination, l'important chantier qui nous permettra de nous installer, au courant du printemps 2010, dans nos nouveaux locaux situés avenue Bosquet.

Par ailleurs, je remercie le commissaire aux comptes, le contrôleur financier et les commissions de programmation et financière pour le débat très éclairant quant à la mission Éducation.

En trois ans, nous avons ajouté près de cinq millions d'euros à cette mission, mené l'un des plus importants projets-pilotes en direction des instituteurs. Nous savons maintenant dans quelle direction nous orienter pour 2010-2013.

En ce qui concerne la nouvelle programmation, jamais dans l'histoire de notre jeune organisation, nous n'avons mené un tel exercice de revue de programme afin de préparer 2010-2013 si longtemps à l'avance. Je remercie la DPS. Ce travail veut éviter l'improvisation de dernière minute, éviter le manque de dialogue avec les États. Ce dialogue soutenu permettra d'éclairer les choix qui seront proposés après le Sommet, là où nous nous désengagerons, là où nous investirons davantage, afin que cesse les débats récurrents depuis trop longtemps de resserrement, de recentrage.

Aujourd'hui, vous validez les orientations, les axes d'intervention, les principes d'action adoptés par la commission. Ce texte d'orientation nous permettra au lendemain du Sommet et en vue de la CMF de 2009 :

1. de vous présenter pour la première fois une programmation recentrée sur nos forces et notre excellence, des programmes à valeur ajoutée répondant aux questions suivantes : quels résultats attendus dans quatre ans, avec des objectifs chiffrés et surtout quels budgets et ressources humaines nécessaires pour y parvenir ?
2. de tirer les enseignements de nos projets pilotes et prendre les décisions pour l'avenir ;
3. de tenir l'engagement du secrétaire général afin que, pour la première fois, vous disposiez d'une programmation intégrée de toutes les actions de l'OIF, des opérateurs et des partenaires, et ce, pour chaque mission.

Ce travail voulu et souhaité par Monsieur le Secrétaire général, voulu et souhaité par nos instances, implique que toutes nos équipes, sans exception, soient solidaires et fassent sérieusement l'exercice certes difficile mais indispensable à notre réussite : répondre aux vrais besoins de nos États, les appuyer dans leurs efforts de développement en synergie, et en complémentarité pour une meilleure efficacité de nos actions.

Je vous remercie.

**Relevé des recommandations de la 4<sup>e</sup> session conjointe  
de la Commission administrative et financière  
et de la Commission de coopération et de programmation du CPF**  
Paris, le 4 septembre 2008

La Commission administrative et financière et la Commission de coopération et de programmation, se sont réunies en session conjointe le 4 septembre 2008 pour examiner le rapport du commissaire aux comptes sur la gestion de la Direction de l'éducation et de la formation de l'OIF.

Tout en appréciant la qualité et la pertinence des constats et conclusions du rapport du commissaire aux comptes, qui rejoignent les préoccupations exprimées par l'administrateur, la session conjointe recommande :

- de poursuivre la réflexion d'ensemble sur l'engagement de l'OIF en matière d'éducation et de formation, et sur la meilleure façon de rendre son action plus rationnelle, plus cohérente et davantage visible ;
- de recentrer les activités de la DEF autour de projets à haute valeur ajoutée comme la formation des maîtres, les centres régionaux d'enseignement du français et autres actions sur le terrain ayant fait l'objet d'une évaluation positive ;
- de développer encore davantage la coopération entre l'OIF et les opérateurs de la Francophonie autour de projets clairement identifiés ;
- en attendant une réflexion plus approfondie sur un rapprochement institutionnel, de renforcer le partenariat entre l'OIF et la Confémen, dans le respect des rôles respectifs et dans le cadre d'une convention soumise préalablement aux instances ;
- de poursuivre les efforts engagés dans le cadre de l'application de la gestion axée sur les résultats et, plus généralement, du plan de modernisation de la gestion ;
- de renforcer la DEF en ressources humaines compétentes pour permettre la réalisation optimale des actions et des taux d'exécutions acceptables ;
- de mettre l'accent sur l'établissement d'un état des lieux avant de procéder, dans un deuxième temps, à la déconcentration, compte tenu du fait que le processus de restructuration en est à ses débuts.

La session conjointe reprend à son compte l'ensemble des 18 recommandations du rapport du commissaire aux comptes, sous réserve des observations formulées en séance. En particulier :

- elle préconise de revoir la politique de subventionnement des associations par la DEF, dans le cadre d'une réflexion plus générale et dans le sens d'un meilleur encadrement et d'une information destinée aux instances ;
- compte tenu des moyens limités de l'organisation, elle insiste sur la concentration des moyens sur des actions ayant un impact direct sur les élèves et les enseignants ;
- enfin, elle recommande une démarche progressive dans l'intégration des projets en matière d'enseignement.



**Relevé des recommandations de la 11<sup>e</sup> réunion  
de la Commission administrative et financière du CPF**  
Paris, 15 septembre 2008

La Commission administrative et financière a tenu sa 11<sup>e</sup> réunion le lundi 15 septembre 2008, sous la présidence de M. Jean-Pol Baras, délégué de la Communauté française de Belgique à Paris.

Au terme de l'exposé introductif de l'administrateur de l'OIF, de la directrice de l'administration et des finances et à la suite des débats et des éclaircissements apportés, la Commission salue la qualité des documents présentés par l'OIF qu'elle juge clairs, précis et lisibles.

La Commission se félicite de l'équilibre budgétaire retrouvé et de la présentation des recettes selon différentes rubriques : contributions statutaires, contributions volontaires, fonds spéciaux, recettes diverses, fonds de réserve, crédits extra budgétaires hors programmation.

La Commission recommande :

- la poursuite des efforts en vue de la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats ;
- l'approfondissement des démarches en vue du recouvrement des arriérés des contributions statutaires et volontaires ;
- périodiquement, la mise à la disposition de la CAF du tableau des arriérés des contributions volontaires ;
- l'examen au sein de la CAF des différentes catégories de fonds extra budgétaires et hors programmation et de leurs frais de gestion ;
- une distinction entre les dépenses de personnel, de fonctionnement et de programmation ;
- la soumission à la CAF d'une modification au Règlement financier concernant les réallocations budgétaires en cours d'exercice ;
- que l'OIF présente à la CAF, à l'issue du plan des départs volontaires, un rapport détaillé sur sa mise en œuvre.

S'agissant des perspectives budgétaires de l'année 2009, la Commission recommande au Conseil permanent de la Francophonie, qui se réunira pour sa 69<sup>e</sup> session le 22 septembre 2008, d'approuver le budget global de l'OIF, équilibré en recettes et dépenses, d'un montant de 82 936 000 €, dont 29 200 000 € pour le fonctionnement et 53 736 000 € pour la programmation<sup>1</sup>.

Elle soumet à adoption le projet de résolution portant ouverture de crédits et approuvant l'estimation des recettes de l'OIF au titre de 2009.

Elle recommande également l'augmentation de l'indemnité de logement du représentant du Bureau de l'OIF à Hanoi en fonction du taux d'inflation en vigueur au Vietnam.

---

<sup>1</sup> Dans l'attente d'un accord à trouver avec les pays intermédiaires sur l'échelonnement de leurs contributions statutaires.



## **LISTE DES PARTICIPANTS** **69<sup>e</sup> session du Conseil permanent de la Francophonie**

### **ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES**

#### **ALBANIE**

S.E. M. Ylljet ALICKA  
Représentant personnel du président de la République d'Albanie au CPF  
Ambassadeur de la République d'Albanie en France

M<sup>me</sup> Elida PETOSHATI  
Correspondante nationale auprès de l'OIF  
Secrétaire générale de la Commission nationale pour la Francophonie  
Ministère des Affaires étrangères

M. Sefedin XHEMALCE  
Ministre conseiller  
Ambassade d'Albanie en France

M. Gert KODRA  
Premier Secrétaire  
Ambassade d'Albanie en France

#### **ANDORRE**

S.E. Mme Imma TOR FAUS  
Représentante personnelle du chef du gouvernement d'Andorre au CPF  
Ambassadeur de la Principauté d'Andorre à Bruxelles

M. Xavier TROTA  
Premier secrétaire  
Ambassade de la Principauté d'Andorre à Bruxelles

#### **BELGIQUE**

S.E. M. Baudouin de la KETHULLE DE RYHOVE  
Représentant personnel du Premier ministre du Royaume de Belgique au CPF  
Ambassadeur de Belgique en France

M. Stéphane DOPPAGNE  
Conseiller en affaires politiques  
Ambassade du Royaume de Belgique en France

#### **BÉNIN**

M. Adrien AHANHANZO-GLELE  
Représentant personnel du président de la République du Bénin au CPF  
Secrétaire général de la Commission nationale permanente pour la Francophonie  
Correspondant national auprès de l'OIF

M<sup>me</sup> Opportune MIGAN  
Chargée de projet Francophonie  
Ambassade de la République du Bénin en France

## **BULGARIE**

M<sup>me</sup> Maria DONEVSKA  
Premier secrétaire  
Ambassade de Bulgarie en France

M. Stéphane BONCHEV  
Correspondant national de la Francophonie a.i.  
Ministère des Affaires étrangères

## **BURKINA FASO**

S.E. M. Beyon Luc Adolphe TIAO  
Représentant personnel du président de la République du Burkina Faso au CPF  
Ambassadeur du Burkina Faso en France

M. Moussa KABORÉ  
Chef du Service multilatéral  
Ambassade du Burkina Faso en France

M. Dramane KONATÉ  
Secrétaire général de la Commission nationale pour la Francophonie

M. Mahama SAVADOGO  
Ministre plénipotentiaire  
Commission nationale pour la Francophonie - Ouagadougou

M<sup>me</sup> Salamata Léontine OUADBA  
Correspondante nationale auprès de l'OIF  
Commission nationale pour la Francophonie

## **BURUNDI**

S.E. M. Claude NIMUBONA-GATOGATO  
Représentant personnel du président de la République du Burundi au CPF  
Ambassadeur de la République du Burundi en France

M. Isaïe KUBWAYO  
Premier conseiller  
Ambassade de la République du Burundi en France

## **CAMBODGE**

S.E. M. Kiman UCH  
Représentant personnel du Premier ministre du Royaume du Cambodge au CPF  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Royaume du Cambodge en France

S.E. M. Chant Rith YAO  
Ministre plénipotentiaire, chargé des affaires francophones  
Ambassade du Royaume du Cambodge en France

M<sup>me</sup> Somanine OUM  
Ministre plénipotentiaire  
Ambassade du Royaume du Cambodge en France

## **CAMEROUN**

S.E. M. Lejeune MBELLA MBELLA  
Ambassadeur de la République du Cameroun en France  
Délégué permanent du Cameroun auprès de l'Unesco



M<sup>me</sup> Joséphine FOTSO  
Chargée de mission  
Présidence de la République

M. Roland MVONDO NGBWA  
Deuxième conseiller  
Ambassade de la République du Cameroun en France

## **CANADA**

S.E. M. Jacques BILODEAU  
Ambassadeur, Représentant personnel du Premier ministre du Canada au CPF  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

M. Philippe BEAULNE  
Directeur des affaires de la Francophonie  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

M. Benoit GIROUARD  
Conseiller  
Direction des Affaires de la Francophonie  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

M<sup>me</sup> Chantal de VARENNES  
Conseillère Francophonie et Correspondante nationale auprès de l'OIF  
Ambassade du Canada en France

M<sup>me</sup> Emmanuelle LAMOUREUX  
Deuxième secrétaire  
Ambassade du Canada en France

M<sup>me</sup> Seline GRANDCHAMP  
Gestionnaire Programme de la Francophonie  
Agence canadienne du développement international ACDI

M<sup>me</sup> Madeleine DUCHESNE  
Gestionnaire (Francophonie internationale)  
Organisations multilatérales  
Ministère du Patrimoine canadien

M. Saïd BALA  
Gestionnaire (Francophonie internationale)  
Organisations multilatérales  
Ministère du Patrimoine canadien

## **CANADA/NOUVEAU-BRUNSWICK**

M<sup>me</sup> Mirelle CYR  
Représentante personnelle du Premier ministre du Nouveau-Brunswick au CPF  
Sous-ministre adjoint au Ministère des Affaires intergouvernementales et internationales

M<sup>me</sup> Danielle MINGAY  
Correspondante nationale auprès de l'OIF  
Directrice des relations internationales et de la Francophonie  
Ministère des Relations intergouvernementales et internationales du Nouveau-Brunswick

## **CANADA/QUÉBEC**

M. Wilfrid-Guy LICARI  
Représentant personnel du Premier ministre du Québec au CPF  
Délégué général du Québec à Paris

M. Gaston HARVEY  
Sous-ministre adjoint aux affaires bilatérales et à la Francophonie  
Ministère des Relations internationales du Québec

M. Paul-André BOISCLAIR  
Délégué aux affaires francophones et multilatérales  
Délégation générale du Québec à Paris

M<sup>me</sup> Régine LAVOIE  
Première conseillère  
Délégation aux affaires francophones et multilatérales  
Délégation générale du Québec à Paris

M. Michel GRÉGOIRE  
Directeur de la Francophonie  
Ministère des Relations internationales du Québec

M. Michel LECLERC  
Conseiller à la Direction de la Francophonie  
Ministère des Relations internationales du Québec

M. Jean-François NORMAND  
Chargé de mission  
Délégation aux affaires francophones et multilatérales  
Délégation générale du Québec à Paris

## **CAP-VERT**

S.E. M. José Armando FERREIRA DUARTE  
Représentant personnel du président de la République du Cap-Vert au CPF  
Ambassadeur de la République du Cap Vert en France

## **CENTRAFRIQUE**

S.E. M. Joseph KITICKI KOUAMBA  
Représentant personnel du président de la République centrafricaine au CPF  
Conseiller diplomatique à la Présidence de la République

S.E. M. Jean WILLYBIRO SAKO  
Ambassadeur de la République centrafricaine en France

M. Egède GOUGUIA  
Premier conseiller  
Ambassade de la République centrafricaine en France

## **COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE**

M. Philippe SUINEN  
Représentant personnel du ministre-président de la CFB et de la Région wallonne au CPF  
Commissaire général aux relations internationales de la CFB

M. Jean-Pol BARAS  
Délégué  
Délégation générale Wallonie-Bruxelles à Paris

M. Roger HOTERMANS  
Conseiller  
Délégation générale Wallonie Bruxelles à Paris

M. Alain VERHAAGEN  
Directeur de la coopération  
Commissariat général aux relations internationales de la CFB

## **COMORES**

M. Mohamed ABDALLAH  
Premier conseiller  
Ambassade de l'Union des Comores en France

M<sup>me</sup> Amina ALFEINE  
Conseillère  
Délégation permanente de l'Union des Comores auprès de l'Unesco

M. El-Anrif SAID HASSANE  
Conseiller  
Ambassade de l'Union des Comores en France

M. Makinoudine ZOUBERT  
Attaché  
Ambassade de l'Union des Comores en France

## **CONGO**

S.E. M. Henri LOPES  
Représentant personnel du président de la République du Congo au CPF  
Ambassadeur de la République du Congo en France

M<sup>me</sup> Gisèle BOUANGA-KALOU  
Conseillère  
Ambassade de la République du Congo en France

## **CONGO (République démocratique)**

S.E. M<sup>me</sup> Isabel Machik Ruth TSHOMBE  
Représentante personnelle du président de la République démocratique du Congo au CPF  
Présidence de la République

M<sup>me</sup> Myriam NONO OKAKO  
Premier secrétaire  
Ambassade de la République démocratique du Congo en France

## **CÔTE D'IVOIRE**

M. Sahi Alphonse VOHO  
Représentant personnel du président de la République de Côte d'Ivoire au CPF  
Conseiller spécial pour les affaires culturelles et de l'éducation  
Présidence de la République

M<sup>me</sup> Agnès MONNET  
Directrice générale de l'Agence ivoirienne de coopération francophone

M<sup>me</sup> Khady DIALLO  
Conseillère chargée de la culture et de la Francophonie  
Ambassade de la République de Côte d'Ivoire en France

## **DJIBOUTI**

M. Houssein Mouti MOURAD  
Chargé d'affaires a.i.  
Ambassade de la République de Djibouti en France

## **ÉGYPTE**

M<sup>me</sup> Naéla GABR  
Représentante personnelle du président de la République arabe d'Égypte au CPF  
Assistante du Ministre des Affaires étrangères

## **EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE**

S.E. M. Blagoj ZAŠOV  
Représentant personnel du Président de la République au CPF

## **FRANCE**

M. Christian PHILIP  
Représentant personnel du président de la République française au CPF  
Présidence de la République

M. Olivier COLOM  
Conseiller technique à la Présidence de la République

M<sup>me</sup> Victoire BIDEAIN DI ROSA  
Conseillère technique au Cabinet du ministre des Affaires étrangères et européennes

M. Philippe PEJO  
Conseiller au Cabinet du secrétaire d'État à la Coopération et à la Francophonie

M. Marcel ESCURE  
Correspondant national auprès de l'OIF  
Chef du Service des affaires francophones  
Ministère des Affaires étrangères et européennes

M. François SASTOURNÉ  
Adjoint au Chef du Service des affaires francophones  
Ministère des Affaires étrangères et européennes

M<sup>me</sup> Sandrine GUALA-MOLINO  
Chargée de mission  
Présidence de la République

M. Nikola GULJEVATEJ  
Chargé de mission au Service des affaires francophones  
Ministère des Affaires étrangères et européennes

M. Laurent LAGONOTTE  
Chargé de mission au Service des affaires francophones  
Ministère des Affaires étrangères et européennes

M<sup>me</sup> Arame DIAW  
Chargée de mission au Service des affaires francophones  
Ministère des Affaires étrangères et européennes

M. Rémy QUENEY  
Chargé de mission au Service des affaires francophones  
Ministère des Affaires étrangères et européennes

M. Georges VANIN  
Chargé de mission au Service des affaires francophones  
Ministère des Affaires étrangères et européennes

## **GABON**

M. Guillaume PAMBOU TCHIVOUNDA  
Représentant personnel du président de la République gabonaise au CPF  
Présidence de la République

M. Benoît Joseph MOUITY-NZAMBA  
Ambassadeur, Directeur de la Francophonie  
Correspondant national auprès de l'OIF  
Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération, de la Francophonie  
et de l'Intégration régionale

M<sup>me</sup> Gisèle OSSAKEDJOMBO-NGOUA MEMIAGUE  
Déléguée permanente du Gabon auprès de l'Unesco

M<sup>me</sup> Florentine TAHIRO APERANO  
Conseiller chargé de la Francophonie  
Ambassade de la République gabonaise en France

## **GRÈCE**

S.E. M. Dimitrios PARASKEVOPOULOS  
Représentant personnel du président de la République hellénique au CPF  
Ambassadeur de la République hellénique en France

M. Andréas KOTIDIS  
Conseiller d'ambassade  
Ambassade de la République hellénique en France

## **GUINÉE**

M. Alpha Abdoulaye DIALLO  
Représentant personnel du président de la République de Guinée au CPF

M<sup>me</sup> FHadja Kadiatou DIALLO  
Correspondante nationale auprès de l'OIF  
Directrice adjointe de la Francophonie  
Ministère des Affaires étrangères

M<sup>me</sup> Fatoumata BARRY BAH  
Premier secrétaire  
Ambassade de la République de Guinée en France

## **GUINÉE ÉQUATORIALE**

M. Rafael DORO ESOBA  
Représentant personnel du président de la Guinée équatoriale au CPF  
Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et de la Francophonie

M. Cirilo Tobias NKOGO MANGUE  
Correspondant national de la Guinée équatoriale auprès de l'OIF  
Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et de la Francophonie

## HAITI

M<sup>me</sup> Marie Denise JEAN  
Chargée d'affaires a.i., Déléguée permanente adjointe d'Haïti auprès de l'Unesco

M. Kerby LACARRIÈRE  
Ministre conseiller  
Délégation permanente d'Haïti auprès de l'Unesco

## LAOS

S.E. M. Soutsakhone PATHAMMAVONG  
Représentant personnel du président de la RDP lao au CPF  
Ambassadeur du Laos en France  
Délégué permanent du Laos auprès de l'Unesco

M. Bounnalith SOUTHICHAK  
Premier secrétaire  
Ambassade du Laos en France

## LIBAN

M. Khalil KARAM  
Représentant personnel du président de la République du Liban au CPF

S.E. M<sup>me</sup> Sylvie FADLALLAH  
Ambassadeur, Déléguée permanente du Liban auprès de l'Unesco

M<sup>me</sup> Joumane KHADDAGE  
Déléguée permanente adjointe du Liban auprès de l'Unesco

M. Kalim AWAD  
Chargé de mission  
Délégation permanente du Liban auprès de l'Unesco

## LUXEMBOURG

M. Jean-Pierre KRAEMER  
Représentant personnel du Premier ministre du Grand-Duché de Luxembourg au CPF  
Président de la Commission nationale pour la coopération avec l'Unesco  
Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Sports

M<sup>me</sup> Barbara ZECHES  
Correspondante nationale auprès de l'OIF  
Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

## MADAGASCAR

S.E. M<sup>me</sup> Irène RABENORO  
Représentante personnelle du président de la République de Madagascar au CPF  
Déléguée permanente de Madagascar auprès de l'Unesco

M<sup>me</sup> Lanto RAHAJARIZAFY  
Déléguée permanente adjointe de Madagascar auprès de l'Unesco

M. Jean-Jacques RANDRIAFAMANTANANTSOA  
Conseiller scientifique  
Délégation permanente de Madagascar auprès de l'Unesco

M. Étienne RAJOEL  
Conseiller culturel  
Délégation permanente de Madagascar auprès de l'Unesco

## **MALI**

M. Sékou DOUCOURÉ  
Représentant personnel du président de la République du Mali au CPF  
Secrétaire général de la Commission nationale des cultures africaines et de la Francophonie

M. Moussa Sékou KEITA  
Premier conseiller  
Ambassade de la République du Mali en France

## **MAROC**

M<sup>me</sup> Karima BENYAICH  
Représentante personnelle du Premier ministre du Royaume du Maroc au CPF  
Correspondante nationale auprès de l'OIF  
Directrice de la coopération culturelle et scientifique  
Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération

M<sup>me</sup> Souad EL IDRISSE EL HASSANI  
Chef du Service des organisations internationales  
Direction de la coopération culturelle et scientifique  
Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération

M<sup>me</sup> Nadia SMAILI  
Conseillère culturelle  
Ambassade du Royaume du Maroc en France

## **MAURICE**

S.E. M. Jacques CHASTEAU DE BALYON  
Représentant personnel du Premier Ministre Mauricien au CPF  
Ambassadeur de la République de Maurice en France

M. Janmajaising BISSOONDOYAL  
Premier secrétaire  
Ambassade de la République de Maurice en France

M<sup>me</sup> Priscilla REETOO  
Deuxième secrétaire  
Ambassade de la République de Maurice en France

M. Sailesh RAMCHURN  
Deuxième secrétaire  
Ambassade de la République de Maurice en France

## **MOLDAVIE**

S.E. M<sup>me</sup> Victoria IFTODI  
Représentante personnelle du président de la Moldavie au CPF  
Ambassadeur de Moldavie en France

M. Lilian MORARU  
Conseiller  
Ambassade de Moldavie en France

## **MONACO**

S.E. M. Jean PASTORELLI  
Représentant personnel du Prince souverain de Monaco au CPF  
Ambassadeur de la Principauté de Monaco en France

M. Rémi MORTIER  
Premier secrétaire, délégué à la Francophonie  
Ambassade de la Principauté de Monaco en France

M<sup>me</sup> Daphné LE SON  
Administratrice  
Département des Relations extérieures

M. Andréa PASTORELLI COLOMBO  
Stagiaire  
Ambassade de la Principauté de Monaco en France

## **NIGER**

Professeur André SALIFOU  
Représentant personnel du président de la République du Niger au CPF

S.E. M. Adamou SEYDOU  
Ambassadeur de la République du Niger à Paris

M<sup>me</sup> Rakiatou MAYAKI  
Correspondante nationale du Niger auprès de l'OIF  
Secrétaire générale de la Commission nationale pour la Francophonie

## **ROUMANIE**

M. Cristian PREDA  
Représentant personnel du président de la Roumanie au CPF  
Conseiller présidentiel

M<sup>me</sup> Maria-Niara BERTEANU  
Directrice des affaires francophones  
Ministère des Affaires étrangères

M<sup>me</sup> Domnica GOROVEI  
Attachée chargée des affaires francophones  
Ambassade de Roumanie en France

## **RWANDA**

S.E. D<sup>r</sup> Joseph BONESHA  
Représentant personnel du président de la République du Rwanda au CPF  
Ambassadeur de la République du Rwanda en Belgique

M. Parfait GAHAMANYI  
Premier conseiller  
Ambassade de la République du Rwanda en France

## **SAINTE-LUCIE**

M<sup>me</sup> Vera LACOEUILHE  
Déléguée  
Délégation permanente de Sainte Lucie auprès de l'Unesco



M<sup>lle</sup> Maya KHAWAM  
Suppléante  
Délégation permanente de Sainte-Lucie auprès de l'Unesco

### **SÃO TOMÉ et PRINCIPE**

M<sup>me</sup> Maria Alves Neto DOS ANJOS TROVOADA  
Représentante personnelle du président de São Tomé et Príncipe au CPF

### **SÉNÉGAL**

S.E. M. Doudou Salla DIOP  
Ambassadeur de la République du Sénégal en France

M<sup>me</sup> Joséphine GUEYE  
Conseillère culturelle en charge de la Francophonie  
Ambassade de la République du Sénégal en France

M<sup>me</sup> Rita Flor Christine PREIRA  
Conseillère technique  
Commission nationale pour la Francophonie

### **SEYCHELLES**

S.E. M. Claude MOREL  
Représentant personnel du président de la République des Seychelles au CPF  
Ambassadeur de la République des Seychelles en France  
Délégué permanent des Seychelles auprès de l'Unesco

M<sup>me</sup> Michelle MURRAY  
Deuxième secrétaire  
Ambassade de la République des Seychelles en France

### **SUISSE**

S.E. M. Ernst ITEN  
Représentant personnel du président de la Confédération suisse au CPF  
Délégué permanent de la Suisse auprès de l'Unesco

M. Patrick PARDO  
Chef du Service de la Francophonie  
Division politique III  
Département fédéral des Affaires étrangères

M. Alexandre GUYOT  
Adjoint du Représentant personnel du président de la Confédération suisse au CPF  
Délégué permanent adjoint de la Suisse auprès de l'Unesco

M<sup>me</sup> Dorothée FERRI  
Assistante Francophonie  
Délégation permanente de la Suisse auprès de l'Unesco

### **TCHAD**

M. Todjimbé Toïdé MASRANGAR  
Représentant personnel du président de la République du Tchad au CPF  
Conseiller présidentiel

## **TOGO**

M. Kangni ALEMDJRODO  
Représentant personnel du président de la République togolaise au CPF  
Écrivain

M. Amakoé Olta JIBIDAR  
Président de la Commission nationale pour la Francophonie  
Conseiller au Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle

## **TUNISIE**

M. Tahar CHERIF  
Ministre plénipotentiaire  
Ambassade de la République de Tunisie en France

M<sup>me</sup> Radhia JEBALI  
Chargée de mission  
Délégation permanente de la Tunisie auprès de l'Unesco

## **VANUATU**

M. Victor RORY  
Correspondant national de Vanuatu auprès de l'OIF  
Bureau du Premier ministre

## **VIETNAM**

S.E. M. Van NGHIA DUNG  
Représentant personnel du président de la République socialiste du Vietnam au CPF  
Délégué permanent du Vietnam auprès de l'Unesco

M. DONG THE QUANG  
Deuxième secrétaire  
Délégation permanente du Vietnam auprès de l'Unesco

## **ÉTATS ASSOCIÉS**

### **CHYPRE**

M. Charalambos TIMOTHEOU  
Représentant personnel du président de la République de Chypre au CPF

### **GHANA**

S.E. Professeur Albert OWUSU-SARPONG  
Représentant personnel du président du Ghana au CPF  
Ambassadeur de la République du Ghana en France  
Délégué permanent du Ghana auprès de l'Unesco

M<sup>me</sup> Sonia DELLAL  
Assistante de l'Ambassadeur  
Ambassade de la République du Ghana en France

## ÉTATS OBSERVATEURS

### ARMÉNIE

M. Hamlet GASPARIAN  
Chargé d'affaires a.i.  
Ambassade de la République d'Arménie en France

M<sup>me</sup> Marine NIKOLIAN  
Conseillère  
Ambassade de la République d'Arménie en France

### AUTRICHE

S.E. M. Hubert HEISS  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République d'Autriche en France

M<sup>me</sup> Marina RUHLAND-CHRYSOPH  
Conseillère politique  
Ambassade de la République d'Autriche en France

### CROATIE

S.E. M. Bozidar GAGRO  
Ambassadeur, Représentant personnel du président de la Croatie au CPF  
Ministère des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne

### MOZAMBIQUE

S.E. M<sup>me</sup> Ana Nemba UAIENE  
Représentante personnelle du président de la République du Mozambique au CPF  
Ambassadeur de la République du Mozambique en France  
Déléguée permanente du Mozambique auprès de l'Unesco

M. Eugénio Agostinho LANGA  
Attaché financier  
Ambassade de la République du Mozambique en France

### POLOGNE

M. Arthur PLOCZANSKI  
Assistant  
Ambassade de la République de Pologne en France

### SERBIE

S.E. M. Predrag SIMIC  
Ambassadeur de la République de Serbie en France

M<sup>me</sup> Natasa MARIC  
Deuxième secrétaire  
Ambassade de la République de Serbie en France

### SLOVAQUIE

M<sup>me</sup> Anna LAMPEROVA  
Représentante personnelle du président de la République slovaque au CPF

S.E. M. Igor GREXA  
Délégué permanent de la Slovaquie auprès de l'Unesco

## **SLOVÉNIE**

S.E. M. Janez SUMRADA  
Ambassadeur de la République de Slovénie en France

M. Andrei RODE  
Conseiller  
Ambassade de la République de Slovénie en France

## **UKRAINE**

S.E. M. Konstantyn TYMOSHENKO  
Représentant personnel du président de l'Ukraine au CPF  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Ukraine en France

M. Dmytro SVYSTKOV  
Conseiller  
Ambassade d'Ukraine en France

## **SECRETARIAT D'ORGANISATION DU SOMMET DE LA FRANCOPHONIE QUÉBEC 2008**

M. Denis RICARD  
Directeur général

## **ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE**

S.E. M. Abdou DIOUF  
Secrétaire général de la Francophonie

M. Clément DUHAIME  
Administrateur de l'OIF

M. Pierre de COCATRIX  
Directeur de cabinet du Secrétaire général

M. Ousmane PAYE  
Conseiller spécial, conseiller politique

M<sup>me</sup> Luce NADEAU  
Contrôleur financier

M<sup>me</sup> Christine DESOUCHES  
Conseillère spéciale chargée des affaires politiques et diplomatiques

M. Hervé CRONEL  
Conseiller spécial chargé de l'économie et du développement durable

M. Hugo SADA  
Délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme (DDHDP)

M<sup>me</sup> Kadidiatou BA-DADIÉ  
Directrice de l'administration et des finances

M<sup>me</sup> Hary ANDRIAMBOAVONJY  
Directrice de la planification stratégique

M. Frédéric BOUILLEUX  
Directeur de la langue française, de la diversité culturelle et linguistique

M. Soungalo OUÉDRAOGO  
Directeur de l'éducation et de la formation

M. Tharcisse URAYENEZA  
Directeur du développement et de la solidarité

M. Pietro SICURO  
Directeur de l'Institut de la Francophonie numérique

M. Mahaman SÉRIBA  
Directeur du Comité international des Jeux de la Francophonie

M. Marc COUSINEAU  
Conseiller

M. René LEDUC  
Conseiller

M<sup>me</sup> Annie DYCKMANS  
Conseillère personnelle

M<sup>me</sup> Chantal MORÉNO  
Conseillère

M. M'Hamed Ali BOULEYEMEN  
Conseiller

M. Christophe VERSIEUX  
Conseiller

M. Malick SARR  
Chargé de mission

M. Emmanuel ADJOVI  
Président du Comité du personnel

#### **COMMISSAIRE AUX COMPTES DE L'OIF ET DU FMU**

M. Jacques SALLOIS  
Président de la Cour des Comptes  
Cour des Comptes de France

M. David GRUSON  
Auditeur  
Cour des Comptes de France

## **ASSEMBLÉE CONSULTATIVE**

### **ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE**

M. Jacques LEGENDRE  
Sénateur  
Secrétaire général parlementaire

M. Jean-Luc LALA  
Secrétaire général administratif

M<sup>me</sup> Bénédicte FERRIERE  
Secrétaire général administratif adjointe

M. Serge PELLETIER  
Conseiller

### **OPERATEURS DIRECTS**

#### **AUF**

M. Bernard CERQUIGLINI  
Recteur

M. Abderrahmane LELLOU  
Vice-recteur

M<sup>me</sup> Aïcha MOUTAOUKIL  
Administratrice déléguée

#### **AIMF**

M. Olivier CHAMBARD  
Secrétaire permanent

M. Pierre BAILLET  
Secrétaire permanent adjoint

M. Laurent JABOEUF  
Chargé de mission

M<sup>me</sup> Muriel JALKH  
Chargée de mission

#### **TV5 MONDE**

M<sup>me</sup> Marie-Christine SARAGOSSE  
Directrice générale

M<sup>me</sup> Michèle JACOBS-HERMES  
Directrice de la Francophonie et de la promotion du français

M<sup>me</sup> Denise EPOTE-DURAND  
Directrice de TV5 Afrique

**UNIVERSITÉ SENGHOR D'ALEXANDRIE**

P<sup>r</sup> Fernand TEXIER  
Recteur

**CONFÉRENCES MINISTÉRIELLES PERMANENTES ET AUTRES PARTENAIRES**

**CONFÉJES**

M. Youssouf FALL  
Secrétaire général

**FORUM FRANCOPHONE DES AFFAIRES**

M. Steve GENTILI  
Président

M. Bernard BEAUDET  
Administrateur

M<sup>me</sup> Isabelle GRATIANT  
Déléguée générale

M. Philippe NOYON

**COMITÉ DE SUIVI DES OING**

M. Moussa DAFF  
Président du Comité de suiv de la Conférence des OING de la Francophonie

M. Alain CARRY  
Président AFEC